

RAPPORT ANNUEL 2025

SIENNA COURT TERME





SOMMAIRE

Synthèse du fonds au 31/03/2025	3
Vie juridique du fonds	4
GESTION FINANCIERE.....	5
Évolution de la valeur liquidative	6
Performances du fonds	6
Analyse du risque	7
Principaux mouvements du fonds.....	7
Conjoncture économique.....	8
Le mot du gérant.....	9
Autres informations.....	10
Pourcentage OPC interne	13
ETATS FINANCIERS	14
DIC PRIIPS	85
REPORTING DECEMBRE.....	95
ANNEXE SFDR.....	108

Synthèse du fonds au 31/03/2025

DATE D'AGREMENT AMF : 17/11/1986

DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT :
> 6 mois

FORME JURIDIQUE : OPCVM

FONDS MULTI-PARTS : OUI

CLASSIFICATION : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

N°AMF : FR0007391255

DEVISE : Euro

COMMISSAIRE AUX COMPTES :
PRICE WATER HOUSE COOPERS

INDICATEUR DE RISQUE (SRI) : 1

INDICE DE REFERENCE :
20% Bloomberg Euro-Aggregate: Treasury -- 1-3 Year
80% ECB Euro Short-term Rate Capitalisé

CHIFFRES CLES

➤ **Actif net du portefeuille :** 522,22 M€

➤ **Actif net de la part R-C :** 0,59 M€
Valeur liquidative de la part R-C : 285,396 €
+ haut sur 12 mois : 285,404 €
+ bas sur 12 mois : 275,1841 €

➤ **Actif net de la part I-C :** 13,91 M€
Valeur liquidative de la part I-C : 548,248 €
+ haut sur 12 mois : 548,256 €
+ bas sur 12 mois : 527,685 €

➤ **Actif net de la part FS-C :** 507,71 M€
Valeur liquidative de la part FS-C : 108,532 €
+ haut sur 12 mois : 108,534 €
+ bas sur 12 mois : 104,445 €

➤ **Actif net de la part RM-C :** 0,00 M€
Valeur liquidative de la part RM-C : 107,690 €
+ haut sur 12 mois : 107,700 €
+ bas sur 12 mois : 103,500 €

FREQUENCE DE VALORISATION : Quotidienne en cours de clôture

VALORISATEUR : CACEIS

SOCIETE DE GESTION :

SIENNA GESTION
21 boulevard Haussmann
75008 Paris
www.sienna-gestion.com



Vie juridique du fonds

Le 01/01/2025 :

- Mise en place d'une commission surperformance sur la part « FS-C »
- Précisions relatives aux limites méthodologiques de l'approche extra-financière
- Modification de la dénomination du Fonds : « Sienna Court Terme »

▪ Le 06/12/2024 :

- Changement d'adresse du siège social de Sienna Gestion.

▪ Le 28/08/2024 :

- Evolution de la part « G » du Fonds : Renommage de la part « G » en part « FS-C ». Modification des souscripteurs concernés. Suppression du montant minimum de souscription. –
- Evolution de la part « P » du Fonds : Renommage de la part « P » en part « I-C ». Modification de l'intitulé relatif aux souscripteurs concernés. Modification des frais de gestion directs.

▪ Le 29 mai 2024 :

- Modification du nom de la part I en R-C et de la part MC en RM-C
- Modification des frais de la part R-C
- Mise à jour de la présentation des frais : les frais administratifs externes sont remplacés par les frais de fonctionnement et autres services.

▪ Le 13/05/2024 :

- Modification de l'indicateur de référence qui passe de 85% Euro Short-Term Rate Capitalisé Jour + 15 % Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans à 80% Euro Short-Term Rate Capitalisé Jour + 20 % Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans.
- Ajout d'une limite minimale de 15% de titres ayant une maturité supérieure à 2 ans. - Modification corrélative de la commission de surperformance.

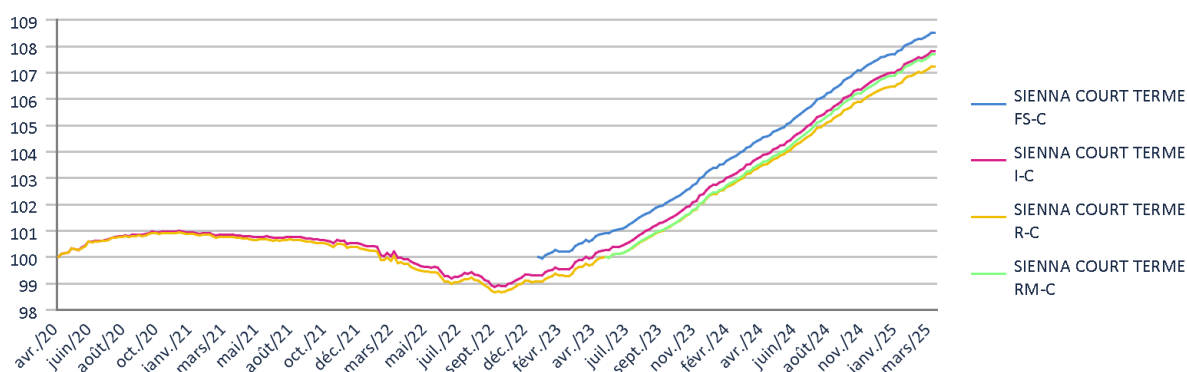
▪ Le 17/04/2024 :

- Ajout d'une précision au niveau des obligations convertibles (exposition jusqu'à 10 % de l'actif net)

GESTION FINANCIERE

Évolution de la valeur liquidative

Evolution de la VL (Base 100)



Performances du fonds

PERFORMANCES CUMULEES (en %)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
SIENNA COURT TERME FS-C	3,94			
SIENNA COURT TERME I-C	3,93	7,88	7,75	5,47
SIENNA COURT TERME R-C	3,74	7,51	7,19	4,87
SIENNA COURT TERME RM-C	4,07			
Indice de référence	3,60	6,63	5,45	3,56

PERFORMANCES ANNUALISEES (en %)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
SIENNA COURT TERME FS-C	3,94			
SIENNA COURT TERME I-C	3,93	2,56	1,50	0,53
SIENNA COURT TERME R-C	3,74	2,44	1,40	0,48
SIENNA COURT TERME RM-C	4,07			
Indice de référence	3,60	2,16	1,07	0,35

PERFORMANCES ANNUELLES (en %)

	2024	2023	2022	2021	2020
SIENNA COURT TERME FS-C	4,17				
SIENNA COURT TERME I-C	4,14	3,43	-1,13	-0,49	-0,29
SIENNA COURT TERME R-C	3,98	3,35	-1,22	-0,58	-0,38
SIENNA COURT TERME RM-C	4,32				
Indice de référence	3,74	3,19	-1,48	-0,55	-0,32

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Analyse du risque

RATIO DE RISQUE

Volatilité annualisée

Portefeuille (en %)

Indice de référence (en %)

Tracking error (en %)

Ratio de Sharpe

Ratio d'information

1 an

3 ans

5 ans

0,23 0,34 0,35

0,27 0,53 0,44

0,16 0,35 0,30

1,12 -0,51 0,11

0,86 0,82 1,11

Principaux mouvements du fonds

ACHATS			VENTES		
SIENNA MONETAIRE ISR	FR001400QDO0	200 455 453	SIENNA MONETAIRE ISR	FR001400QDO0	195 645 828
SIENNA MONET ISR R	FR0007081278	65 904 175	SIENNA MONET ISR R	FR0007081278	74 654 973
BUND DE 0.0 11-28	DE0001102556	13 959 558	BUND DE 0.0 11-28	DE0001102556	13 971 660
REGI CENT FLR 01-29	FR001400SZU6	10 017 500	EDF 4.625 09-24	FR0010800540	7 239 669
DEPA DES B FLR 01-29	FR001400T9M8	10 014 996	RCI BAN 1.625 04-25	FR0013250693	7 074 893
PROV ALPES FLR 01-30	FR001400TFA8	10 012 427	COMM AKTI FLR 10-26	DE000CZ439F7	7 019 549
Slov Spor FLR 05-27	SK4000025250	8 013 506	NYKREDIT FLR 09-24	DK0030507348	7 000 000
AUST NEW Z FLR 05-27	XS2822525205	8 000 000	PSA BAN 0.0 01-25	FR0014001JP1	6 947 640
BELF SANV FLR 09-27	BE6355868405	7 000 000	BANQUE 210926	HG0128200732	6 188 806
UNICREDIT FLR 11-28	IT0005622912	6 700 000	BBVA 0.75 06-25	XS2182404298	6 014 227



Conjoncture économique

La période d'avril 2024 à mars 2025 a été marquée par des évolutions économiques contrastées entre les États-Unis et l'Europe, influençant les marchés financiers et les politiques monétaires.

Avril 2024 a vu une détérioration des statistiques économiques américaines, perturbant les prévisions de baisse des taux par la Fed, avec un taux souverain à 10 ans en hausse de 42 points de base. En revanche, la zone euro a montré des signes de redressement, permettant à la BCE d'envisager une baisse des taux à partir de juin. Les marchés d'actions ont fait preuve de résilience, bien que les indices aient connu une légère consolidation : le S&P 500 a chuté de 3 %, tandis que le Stoxx Europe 600 a perdu 1 %.

Mai 2024 a présenté un début optimiste, mais les craintes concernant la Fed ont pesé sur le dollar, qui s'est déprécié de 1,6 % face à l'euro. Les marchés ont atteint des sommets mi-mai, soutenus par des résultats d'entreprises positifs et une dynamique autour de l'intelligence artificielle, avant de stagner.

Juin 2024 a été marqué par des troubles politiques en France, entraînant une hausse des taux souverains français et une chute de 6 % du CAC 40. En revanche, la demande liée à l'intelligence artificielle a propulsé les marchés américains, avec le S&P 500 et le Nasdaq atteignant de nouveaux sommets.

Juillet 2024 a vu des anticipations de baisses de taux par la Fed se renforcer, entraînant une rotation sectorielle vers les petites et moyennes capitalisations. Cependant, les entreprises européennes ont lutté contre une consommation faible.

Août 2024 a poursuivi cette tendance, avec une rotation en faveur des petites et moyennes entreprises, alors que les grandes capitalisations technologiques souffraient.

Septembre 2024 a apporté des signaux mitigés, avec des indicateurs économiques américains montrant des signes de faiblesse, mais des ventes au détail encourageantes. La Fed a baissé ses taux, soutenant les actifs risqués, tandis que l'Europe continuait de faire face à des défis économiques.

Octobre 2024 a révélé une résilience de l'économie américaine, mais une révision à la baisse des anticipations de baisses de taux a conduit à une hausse des taux souverains. En Europe, la situation économique s'est détériorée, avec des géants comme LVMH ajustant leurs prévisions à la baisse.

Novembre 2024 a vu une performance décevante des marchés européens, en raison de crises politiques internes et d'une détérioration des indicateurs économiques. Aux États-Unis, des mesures protectionnistes de Trump ont soutenu le marché, propulsant le S&P 500 à de nouveaux sommets.

Décembre 2024 a été marqué par des incertitudes économiques en Europe, avec une croissance faible et des tensions politiques. La BCE a baissé ses taux, mais cela n'a pas inversé la tendance baissière des marchés.

Janvier 2025 a débuté avec des statistiques solides aux États-Unis, mais une inflation persistante a suscité des inquiétudes. En Europe, la croissance est restée faible, bien que des signes de stabilisation apparaissent.

Février 2025 a vu une incertitude croissante liée à la politique de Trump, entraînant des baisses sur les marchés américains, tandis que l'Europe a bénéficié de négociations sur l'Ukraine.

Mars 2025 a été marqué par l'application de droits de douane par les États-Unis, entraînant un recul des actifs américains. En revanche, l'Europe a mieux résisté grâce à des plans de relance ambitieux.

En résumé, cette période a été caractérisée par une divergence croissante entre les dynamiques économiques américaines et européennes, avec des impacts variés sur les marchés d'actions et les taux d'intérêt, influencés par des facteurs politiques, des anticipations de politique monétaire et des évolutions sectorielles.



Le mot du gérant

Contexte :

L'inflation dans la zone euro a montré des signes de modération en 2024 et début 2025. Cette modération a permis à la BCE de maintenir une politique monétaire accommodante, et l'ESTER qui avait débuté la période sur des niveaux de 3,90% finit l'exercice à 2,40%. Cette baisse a accompagné une croissance en zone euro modérée, mais positive. Les conditions de financement sur le marché monétaire de la zone euro sont restées favorables et la liquidité toujours abondante (malgré la baisse de la taille des bilans des banques centrales), a permis aux spreads de crédit de se maintenir sur les niveaux du début d'année.

Directionnel :

Dans un environnement de baisses continues des taux directeurs de la BCE, nous avons maintenu une sensibilité moyenne proche de 0,50. Nous avons très légèrement augmenté cette sensibilité en fin de période (0,54) car nous estimions que le risque était devenu asymétrique avec une probabilité accrue d'une baisse des taux à venir, plutôt que l'inverse.

Crédit :

Les spreads de crédit (indice ITRAX) sont restés relativement serrés autour de 60. Sur la partie strictement monétaire, les primes de risque se sont montrés également stables avec une pente positive allant de +0,10% sur le 3 mois à +0,30% sur le 1 an en moyenne. Nous avons cette année encore privilégié les signatures plutôt défensives notées en moyenne BBB+/A-. Ce positionnement nous est apparu opportun dans un environnement de retrait des liquidités des banques centrales et un contexte de primes de risque déjà réduites. Notre univers d'émetteurs autorisés reste concentré sur les grands groupes bancaires, et les sociétés leaders dans leur domaine. A noter que les meilleures performances sur l'année ont concerné les émetteurs BBB/BBB- sur lesquelles nous étions peu présents. Nous avons commencé à acquérir des émissions provenant des régions et départements français, émissions à taux variable référencés contre l'EURIBOR 3 mois sur des maturités allant de 3 ans à 5 ans.

Le fonds termine l'année avec une performance de 3,93% contre 3,60% pour son benchmark.



Autres informations

Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Cet OPCVM prend en compte les critères ESG dans sa politique d'investissement, tel que détaillé sur notre site internet (<https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires>) et dans l'annexe périodique SFDR jointe à ce présent rapport.

Politique de sélection et évaluation des intermédiaires - Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution. L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.sienna-gestion.com

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIFM, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2024 :

- Effectif moyen de SIENNA GESTION : 71,33 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 6 156 441,00 €
- Rémunération annuelle brute variable : 1 479 974,00 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 44
- Rémunération annuelle brute et variable agrégée des collaborateurs dits « preneurs de risques » : 2 236 089,00 €



En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s'applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d'entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d'un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 19 personnes en 2024 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, la Directrice des Opérations et le Directeur Risques et Conformité.

SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d'Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par le Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s'agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d'Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l'octroi d'une rémunération variable à condition d'être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s'aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d'une note à tous les gérants après validation du Conseil de Surveillance et suite à l'avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l'atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l'atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l'atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s'assure du respect d'un équilibre prudent entre une situation financière saine et l'attribution, le versement et l'acquisition d'une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l'année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil de Surveillance décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.

Effet de levier

L'effet de levier du FCP au sens de l'article 109 du Règlement délégué n°231/2013 est le suivant au (31/12/2024) :

- suivant la méthode brute : 97.31 %
- suivant la méthode de l'engagement : 100 %



Règlementation SFTR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Informations sur la réglementation SFDR

« Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous. Concernant l'indice de référence du fonds, il est précisé que la Société de gestion établit sa méthodologie de sélection des titres répondant à des critères ESG à partir d'indices de référence comprenant un univers large de titres. Le résultat de cette analyse est ensuite comparé à l'univers d'investissement qui découle de l'indice de référence du fonds, visant ainsi à obtenir de meilleures performances que celui-ci sur ces critères. »

Profil de risques : ajout du risque de durabilité

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. »

Politique d'engagement actionnariat

En conformité avec l'article L. 533-22 du code monétaire et financier, le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables sur son site internet : www.sienna-gestion.com.



Pourcentage OPC interne

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 31/03/2025 est égal à 1,3 % de l'actif net.

ETATS FINANCIERS



SIENNA COURT TERME

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2025**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2025**

SIENNA COURT TERME
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SIENNA GESTION
18 rue de Courcelles
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement SIENNA COURT TERME relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29/03/2024 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

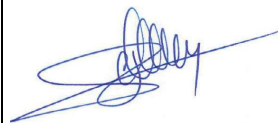
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2025.08.08 17:49:48 +0200



Bilan Actif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	406 864 007,16
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	406 864 007,16
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	104 643 772,52
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	104 643 772,52
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	5 915 941,61
OPCVM	5 062 001,61
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	853 940,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	517 423 721,29
Créances et comptes d'ajustement actifs	4 479 196,05
Comptes financiers	2 089 110,95
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	6 568 307,00
Total de l'actif I+II	523 992 028,29

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Capitaux propres :	
Capital	502 426 519,02
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	19 796 308,77
Capitaux propres I	522 222 827,79
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	522 222 827,79
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 769 200,50
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	1 769 200,50
Total Passifs : I+II+III+IV	523 992 028,29

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	13 565 445,38
Produits sur titres de créances	3 875 862,06
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	49 020,42
Sous-total produits sur opérations financières	17 490 327,86
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-14,87
Sous-total charges sur opérations financières	-14,87
Total revenus financiers nets (A)	17 490 312,99
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-937 864,41
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-937 864,41
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	16 552 448,58
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	1 812 578,45
Sous-total revenus nets I = (C+D)	18 365 027,03
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	345 394,01
Frais de transactions externes et frais de cession	-24 816,20
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	320 577,81
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-9 909,36
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	310 668,45

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	859 441,32
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	859 441,32
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	261 171,97
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	1 120 613,29
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	19 796 308,77

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion vise à obtenir sur sa durée de placement recommandée de six mois minimum, une performance, nette de frais de gestion, proche de son indicateur de référence composé à 80 % de l'Euro Short-Term Rate Capitalisé Jour et à 20 % de l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans (coupons nets réinvestis), en intégrant en amont une approche extra-financière (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, dits « critères ESG ») pour la sélection et le suivi des titres.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Actif net Global en EUR	384 503 642,57	349 065 433,16	371 120 630,88	425 527 475,08	522 222 827,79
Part SIENNA COURT TERME FS-C en EUR					
Actif net	0,00	0,00	9 753 002,70	34 895 858,05	507 713 754,58
Nombre de titres	0,00	0,00	97 000,00000	334 200,00000	4 678 000,05209
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	100,5464	104,4160	108,5322
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	-0,29	-0,57	0,06
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,60	3,57	3,81
Part SIENNA COURT TERME I-C en EUR					
Actif net	308 065 718,76	289 176 440,69	292 060 168,68	328 109 794,49	13 914 298,76
Nombre de titres	600 730,00000	569 010,00000	574 883,00000	621 969,00000	25 379,58725
Valeur liquidative unitaire	512,8189	508,2097	508,0341	527,5340	548,2476
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-2,37	-3,78	-16,61	-2,88	0,32
Capitalisation unitaire sur revenu	4,52	5,59	7,74	18,01	19,20
Part SIENNA COURT TERME R-C en EUR					
Actif net	76 437 923,81	59 888 992,47	69 307 459,50	62 521 719,06	594 666,76
Nombre de titres	285 083,00000	225 612,00000	261 390,00000	227 261,39036	2 083,65799
Valeur liquidative unitaire	268,1251	265,4512	265,1496	275,1092	285,3955
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,24	-1,97	-8,67	-1,50	0,16
Capitalisation unitaire sur revenu	1,76	2,65	3,83	9,18	9,49
Part SIENNA COURT TERME RM-C en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	103,48	107,69
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	1,00000	1,00000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	103,4800	107,6900
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	-0,32	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	1,47	1,48

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.
Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Au 29/05/2024 :

La part I devient R-C et la part M devient RM-C.

Le taux max de la part R-C passe de 0.30% à 0.40% TTC max l'an

Au 28/08/2024 :

La part G devient FS-C et la part P devient I-C.

Le taux max de la part I-C passe de 0.10% à 0.30% TTC max l'an

Part « R-C »

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	0,40% TTC maximum l'an
2	Frais de fonctionnement et autres services (**)			
3	Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	Non significatifs (***)
4	Commissions de mouvement		Néant	Néant
5	Commission de surperformance (****)		Actif net	La commission de surperformance représentera 20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de Référence 80 % Euro Short-Term Rate Capitalisé Jour + 20% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans (coupons nets réinvestis)

Part I-C :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	0,30 % TTC maximum l'an
2	Frais de fonctionnement et autres services (**)			
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) (***)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	Non significatifs (***)
4	Commissions de mouvement		Néant	Néant
5	Commission de surperformance (****)		Actif net	La commission de surperformance représentera 20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de Référence 80 % Euro Short-Term Rate Capitalisé Jour + 20% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans (coupons nets réinvestis).

Part << FS-C >> :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	0.20 %TTC maximum l'an
2	Frais de fonctionnement et autres services (**)			
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)(***)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	Non significatifs (***)
4	Commissions de mouvement		Néant	Néant
5	Commission de surperformance		Néant	La commission de surperformance représentera 20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de Référence 80 % Euro Short-Term Rate Capitalisé Jour + 20% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans (coupons nets réinvestis)

Part << RM-C >> :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	0.35 % maximum l'an
2	Frais de fonctionnement et autres services (**)			
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)(***)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	Non significatifs (***)
4	Commissions de mouvement		Néant	Néant
5	Commission de surperformance (****)		Actif net	La commission de surperformance représentera 20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de Référence 80 % Euro Short-Term Rate Capitalisé Jour + 20 % Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans (coupons nets réinvestis).

Seuls les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances peuvent être hors champ des blocs de frais évoqués ci-dessus.

(*) Depuis la révocation de l'option de TVA en date du 01/01/2008, ces frais sont exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C 1er du CGI.

(**) Les frais de fonctionnement et autres services comprennent les frais suivants :

- Frais du dépositaire ;
- Frais de gestion administrative et comptable ;
- Frais du commissaire aux comptes ;
- Coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'Autorité des marchés financiers (AMF) ;
- Coûts de cotisation de la société de gestion à l'Association française de la Gestion (AFG) ;
- Coûts de licence de l'indice de référence du Fonds ;
- Frais fiscaux, y compris avocat et expert externe liés au recouvrement des créances du Fonds ;
- Frais liés aux informations des porteurs de parts (informations par tous moyens et informations particulières) à l'exception des opérations de fusion, absorption et liquidation ;
- Frais liés au respect des obligations réglementaires (Reporting AIFM, frais de fonctionnement de la politique de vote lors des assemblées générales) ;
- Frais de constitution et de diffusion de la documentation réglementaire du Fonds (Règlement, DIC, Annexes SFDR) ;
- Frais d'audit et de promotion du label ISR ;
- Frais de fonctionnement des plateformes de distribution.

Le taux forfaitaire maximum des frais de fonctionnement et autres services peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs à celui-ci. Dans la situation où les frais réels sont supérieurs au taux forfaitaire, le dépassement sera pris en charge par la société de gestion.

(***) Ces frais sont liés à l'investissement de l'OPCVM en parts et/ou actions d'OPC. L'investissement en parts ou actions d'OPC est limité à 10% de l'actif net.

(****) Modalités de calcul de la commission de surperformance pour les parts << R-C', << I-C', << RM-C' et << FS-C' :

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de **l'Actif net du Fonds** (1) et celle de son **Indicateur de Référence** (2) appréciées sur une **Période de Référence** (3).

(1) **L'Actif net du Fonds** correspond à la valorisation des actifs détenus par le Fonds selon les règles décrites dans le prospectus du Fonds et après prise en compte des frais courants.

(2) **L'Indicateur de Référence** du Fonds correspond à l'indicateur composite suivant : 80 % Euro Short-Term Rate Capitalisé Jour + 20% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans (coupons nets réinvestis).
Les performances passées de l'Indicateur de Référence sont disponibles via le lien <https://www.sienna-gestion.com/nos-solutions-dinvestissement>

- (3) **La Période de Référence** correspond à la période au cours de laquelle la performance de l'Actif net du Fonds est mesurée et comparée à celle de son Indicateur de Référence.
Cette Période de Référence est d'une durée d'un an minimum, adossée à l'exercice comptable du Fonds clôturant le dernier jour de bourse du mois de mars.
A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2022, toute sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport à son Indicateur de Référence constatée à la date de clôture d'un exercice devra être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Ainsi, la Période de Référence pourra être prolongée dans la limite de 5 ans.

A la clôture de l'exercice du Fonds :

- **Si la performance de l'Actif net du Fonds est supérieure à celle de son Indicateur de Référence (après compensation d'éventuelles sous-performances passées),** la commission de surperformance sera égale à 20 % de la différence entre ces deux valeurs.
Cette différence fait l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de chaque valeur liquidative du Fonds. En cas de sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport à celle de son Indicateur de Référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée dans les mêmes proportions par une reprise sur provision.
En cas de rachats, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.
Hormis les rachats, la commission de surperformance est payée à la société de gestion à la date de clôture de l'exercice du Fonds.
- **Si la performance de l'Actif net du Fonds est égale à celle de son Indicateur de Référence,** la commission de surperformance sera nulle.
- **Si la performance de l'Actif net du Fonds est inférieure à celle de son Indicateur de Référence,** la sous-performance de l'exercice concerné sera reportée sur les exercices suivants jusqu'à ce qu'elle soit compensée, dans la limite de 5 ans. La sous-performance d'un exercice, non rattrapée à l'issue d'une Période de Référence de 5 ans, sera abandonnée (non reportée sur l'exercice suivant).
Si une autre année de sous-performance a lieu à l'intérieur de la même Période de Référence de 5 ans et qu'elle n'est pas rattrapée à l'issue de cette Période, une nouvelle Période de Référence de 5 ans maximum s'ouvrira à compter de la nouvelle année de sous-performance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part SIENNA COURT TERME I-C	Capitalisation	Capitalisation
Part SIENNA COURT TERME RM-C	Capitalisation	Capitalisation
Part SIENNA COURT TERME R-C	Capitalisation	Capitalisation
Part SIENNA COURT TERME FS-C	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	425 527 475,08
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	604 203 704,81
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-525 247 237,26
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	16 552 448,58
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	320 577,81
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	859 441,32
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments (*)	6 417,45 (*)
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	522 222 827,79

(*) 31/03/2025 : Fusion le 30/11/2024 avec le fonds FCP SIENNA OLBIG 1-3 ISR.

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part SIENNA COURT TERME FS-C		
Parts souscrites durant l'exercice	5 226 459,05220	557 104 211,84
Parts rachetées durant l'exercice	-882 659,00011	-94 753 942,13
Solde net des souscriptions/rachats	4 343 800,05209	462 350 269,71
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 678 000,05209	
Part SIENNA COURT TERME I-C		
Parts souscrites durant l'exercice	85 190,58725	45 825 083,68
Parts rachetées durant l'exercice	-681 780,00000	-366 297 807,58
Solde net des souscriptions/rachats	-596 589,41275	-320 472 723,90
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	25 379,58725	
Part SIENNA COURT TERME R-C		
Parts souscrites durant l'exercice	4 606,68501	1 274 409,29
Parts rachetées durant l'exercice	-229 784,41738	-64 195 487,55
Solde net des souscriptions/rachats	-225 177,73237	-62 921 078,26
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 083,65799	

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part SIENNA COURT TERME RM-C		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,00000	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part SIENNA COURT TERME FS-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SIENNA COURT TERME I-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SIENNA COURT TERME R-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SIENNA COURT TERME RM-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
SIENNA COURT TERME FS-C FR001400EC14	Capitalisation	Capitalisation	EUR	507 713 754,58	4 678 000,05209	108,5322
SIENNA COURT TERME I-C FR0010970095	Capitalisation	Capitalisation	EUR	13 914 298,76	25 379,58725	548,2476
SIENNA COURT TERME R-C FR0007391255	Capitalisation	Capitalisation	EUR	594 666,76	2 083,65799	285,3955
SIENNA COURT TERME RM-C FR001400F3S4	Capitalisation	Capitalisation	EUR	107,69	1,00000	107,6900

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	406 864,01	246 358,26	160 505,75	0,00	0,00
Titres de créances	104 643,77	0,00	104 643,77	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 089,11	0,00	0,00	0,00	2 089,11
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		246 358,26	265 149,52	0,00	2 089,11

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	2 940,03	42 380,31	79 873,31	199 586,13	82 084,23	0,00	0,00
Titres de créances	16 085,48	3 078,91	19 020,00	66 459,38	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 089,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	21 114,62	45 459,22	98 893,31	266 045,51	82 084,23	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	392 639,51	6 115,37	8 109,13
Titres de créances	104 643,77	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	497 283,28	6 115,37	8 109,13

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/03/2025
Créances		
	Ventes à règlement différé	4 025 958,90
	Souscriptions à recevoir	453 237,15
Total des créances		4 479 196,05
Dettes		
	Rachats à payer	1 431 126,69
	Frais de gestion fixe	77 453,94
	Frais de gestion variable	259 002,14
	Autres dettes	1 617,73
Total des dettes		1 769 200,50
Total des créances et des dettes		2 709 995,55

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2025
Part SIENNA COURT TERME FS-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	504 160,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,17
Frais de gestion variables provisionnés	95 993,30
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,03
Frais de gestion variables acquis	5 993,10
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part SIENNA COURT TERME I-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	157 663,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	2 524,81
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	89 710,09
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,06
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part SIENNA COURT TERME R-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	77 737,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,31
Frais de gestion variables provisionnés	147,03
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	3 935,15
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part SIENNA COURT TERME RM-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,13
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,12
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			5 915 941,61
	FR001400QDO0	SIENNA MONETAIRE ISR PART FS C	5 062 001,61
	FR001400GJV3	SIENNA TREASURY CASH ISR PART IC	853 940,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			5 915 941,61

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	18 365 027,03
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	18 365 027,03
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	18 365 027,03

Part SIENNA COURT TERME R-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	19 793,65
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	19 793,65
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	19 793,65
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	19 793,65
Total	19 793,65
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part SIENNA COURT TERME RM-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	1,48
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1,48
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1,48
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	1,48
Total	1,48
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part SIENNA COURT TERME FS-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	17 857 832,27
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	17 857 832,27
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	17 857 832,27
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	17 857 832,27
Total	17 857 832,27
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part SIENNA COURT TERME I-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	487 399,63
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	487 399,63
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	487 399,63
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	487 399,63
Total	487 399,63
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	310 668,45
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	310 668,45
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	310 668,45

Part SIENNA COURT TERME R-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	353,65
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	353,65
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	353,65
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	353,65
Total	353,65
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part SIENNA COURT TERME RM-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	0,00
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	0,00
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	0,00
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	0,00
Total	0,00
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part SIENNA COURT TERME FS-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	302 035,63
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	302 035,63
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	302 035,63
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	302 035,63
Total	302 035,63
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part SIENNA COURT TERME I-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	8 279,17
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	8 279,17
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	8 279,17
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	8 279,17
Total	8 279,17
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			406 864 007,16	77,91
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			406 864 007,16	77,91
Banques commerciales			121 421 885,95	23,25
ACAFF 0 3/8 10/21/25	EUR	4 000 000	3 959 590,19	0,76
BARCLAYS E3R+1.0% 12-05-26	EUR	5 000 000	5 029 383,15	0,96
BBVA 1.0% 21-06-26	EUR	4 000 000	3 963 208,22	0,76
BBVA 3.375% 20-09-27 EMTN	EUR	2 000 000	2 070 820,53	0,40
BELFIUS SANV 0.375% 02-09-25	EUR	3 000 000	2 979 712,86	0,57
BELFIUS SANV E3R+0.43% 23-09-27	EUR	7 000 000	7 033 768,73	1,33
BELFIUS SANV E3R+0.5% 13-09-27	EUR	3 800 000	3 813 959,99	0,73
BELFIUS SANV E3R+0.61% 16-11-26	EUR	6 000 000	6 025 557,33	1,15
BK IRELAND GROUP 0.375% 10-05-27	EUR	1 500 000	1 464 751,90	0,28
BNP PAR 1.125% 11-06-26 EMTN	EUR	1 775 000	1 760 263,79	0,34
BNP PAR 1.5% 17-11-25 EMTN	EUR	3 000 000	2 999 483,90	0,57
CAIXABANK 0.625% 21-01-28 EMTN	EUR	1 500 000	1 447 129,35	0,28
CAIXABANK 1.625% 13-04-26 EMTN	EUR	3 000 000	3 046 197,67	0,58
DEKABANK E3R+0.45% 28-01-28	EUR	5 000 000	5 029 492,22	0,96
ERSTE GR BK 1.5% 07-04-26 EMTN	EUR	4 000 000	4 017 421,30	0,77
FORD MOTOR CREDIT 3.25% 15-09-25	EUR	6 000 000	6 115 369,03	1,17
HSBC 2.5% 15-03-27 EMTN	EUR	1 000 000	999 522,66	0,19
HSBC E3R+1.0% 24-09-26	EUR	2 000 000	2 008 881,16	0,38
ING GROEP NV 2.125% 10-01-26	EUR	3 000 000	3 005 856,24	0,58
INTE 4.5% 02-10-25 EMTN	EUR	6 000 000	6 190 237,14	1,19
INTE E3R+0.6% 16-04-27	EUR	2 500 000	2 526 080,93	0,48
KBC GROUPE 0.375% 16-06-27	EUR	4 500 000	4 389 040,93	0,84
LANDESBANK LAND BADEN WUERT E3R+0.7% 09-11-26	EUR	5 000 000	5 044 078,48	0,97
LBBW 0.375% 28-02-28 EMTN	EUR	2 000 000	1 856 796,01	0,36
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 2.103% 08-05-26	EUR	3 000 000	3 055 009,60	0,59
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 0.25% 22-07-25	EUR	345 000	343 215,50	0,07
NATWEST MKTS 0.125% 12-11-25	EUR	3 000 000	2 958 879,19	0,57
RCI BANQUE 0.5% 14-07-25 EMTN	EUR	4 000 000	3 988 256,36	0,76
SG 0.125% 24-02-26	EUR	4 000 000	3 919 496,23	0,75
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 4.0% 09-11-26	EUR	3 000 000	3 111 371,20	0,60
SUMI MITS FIN 1.546% 15-06-26	EUR	4 000 000	3 998 081,52	0,77
UNICREDIT 1.25% 16-06-26 EMTN	EUR	1 000 000	1 006 900,47	0,19
UNICREDIT 2.125% 24-10-26 EMTN	EUR	4 000 000	4 017 270,56	0,77
UNICREDIT 2.2% 22-07-27 EMTN	EUR	1 500 000	1 511 162,39	0,29
UNICREDIT E3R+0.7% 20-11-28	EUR	6 700 000	6 735 639,22	1,29
Boissons			14 830 101,98	2,84
ASAHI BREWERIES 1.151% 19-09-25	EUR	3 000 000	2 997 953,31	0,57
CARLB 0 3/8 06/30/27	EUR	4 000 000	3 814 017,65	0,73
CARLSBERG BREWERIES AS 3.5% 26-11-26	EUR	4 000 000	4 107 340,62	0,79
COCACOLA EUROPACIFIC PARTNERS 1.5% 08-11-27	EUR	4 000 000	3 910 790,40	0,75
Compagnies aériennes			508 255,67	0,10
RYANAIR 2.875% 15-09-25 EMTN	EUR	500 000	508 255,67	0,10

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Courrier, fret aérien et logistique			3 980 725,78	0,76
FEDEX 0.45% 05-08-25	EUR	4 000 000	3 980 725,78	0,76
Crédit à la consommation			3 954 602,87	0,76
CCEP FINANCE IRELAND DAC 0.0% 06-09-25	EUR	4 000 000	3 954 602,87	0,76
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			4 032 871,05	0,77
ALIM COUC TAR 1.875% 06-05-26	EUR	4 000 000	4 032 871,05	0,77
Electricité			3 880 671,25	0,74
EON INTL FINANCE BV 1.25% 19-10-27	EUR	4 000 000	3 880 671,25	0,74
Equipements électriques			3 863 785,11	0,74
ALSTOM 0.25% 14-10-26 EMTN	EUR	4 000 000	3 863 785,11	0,74
FPI Bureautiques			1 923 060,52	0,37
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 1.5% 29-05-25	EUR	1 900 000	1 923 060,52	0,37
Gestion et promotion immobilière			3 846 957,02	0,74
AXA LOGISTICS EUROPE MASTER SCA 0.375% 15-11-26	EUR	4 000 000	3 846 957,02	0,74
Gestion immobilière et développement			9 955 999,17	1,91
VONOVIA SE 1.125% 08-09-25	EUR	6 000 000	5 996 617,49	1,15
VONOVIA SE 1.75% 25-01-27 EMTN	EUR	4 000 000	3 959 381,68	0,76
Industrie aérospatiale et défense			2 931 583,18	0,56
SAFFP 0 ? 03/16/26 Corp	EUR	3 000 000	2 931 583,18	0,56
Infrastructure de transports			12 074 339,02	2,31
ABERTIS INFRA 1.375% 20-05-26	EUR	3 000 000	2 997 494,34	0,57
ABERTIS INFRA 2.375% 27-09-27	EUR	4 000 000	3 997 469,90	0,77
AEROPORTI DI ROMA 1.625% 08-06-27	EUR	2 000 000	1 984 565,11	0,38
AUTOSTRADA PER L ITALILIA SPA 4.375% 16-09-25 EMTN	EUR	3 000 000	3 094 809,67	0,59
Marchés de capitaux			32 515 630,90	6,23
ABN AMRO BK E3R+0.6% 15-01-27	EUR	3 000 000	3 038 969,73	0,58
AUSTRALIA NEW ZEALAND BKING MELBOUR E3R+0.4% 21-05-27	EUR	5 000 000	5 022 126,36	0,96
AUSTRALIA NEW ZEALAND BKING MELBOUR E3R+0.48% 29-10-27	EUR	4 400 000	4 424 603,32	0,85
BANCO NTANDER E3R+0.68% 29-01-26	EUR	3 000 000	3 027 299,41	0,58
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 1.375% 05-01-26	EUR	4 000 000	3 984 247,28	0,76
CITIGROUP 2.125% 09/10/26	EUR	4 000 000	4 024 333,44	0,77
EAD 0.875% 13-05-26 EMTN	EUR	3 000 000	2 967 295,85	0,57
THERMO FISHER SCIENTIFIC FINANCE I BV 0.0% 18-11-25	EUR	3 000 000	2 953 639,89	0,57
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.125% 15-11-25	EUR	3 000 000	3 073 115,62	0,59
Métaux et minerais			4 016 234,27	0,77
ANGLO AMER CAP 1.625% 18-09-25	EUR	4 000 000	4 016 234,27	0,77
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			3 974 351,41	0,76
TMO 1.4 01/23/26	EUR	4 000 000	3 974 351,41	0,76
Pétrole et gaz			2 962 924,70	0,57
ITALGAS 1.625% 19-01-27 EMTN	EUR	3 000 000	2 962 924,70	0,57
Services aux collectivités			91 981 595,69	17,61
COMMUNAUT FRANCAISE DE BELGIUM E3R+0.404% 07-02-28	EUR	6 000 000	6 026 397,00	1,15
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE E3R+0.57% 15-01-29	EUR	10 000 000	10 071 759,72	1,93
EDP FIN 1.625% 26-01-26 EMTN	EUR	4 000 000	3 984 716,08	0,76

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EDPPL 1 7/8 10/13/25	EUR	4 000 000	4 020 286,35	0,77
ENGIE 3.625% 06-12-26 EMTN	EUR	4 000 000	4 112 326,77	0,79
EUROPEAN UNION 0.8% 04-07-25	EUR	500 000	501 001,29	0,10
ITALY CERT DI CREDITO DEL TESOROCCT E6R+0.55% 15-09-25	EUR	400 000	401 769,30	0,08
LA REGION DE BRUXELLESCAPITALE E6R+0.41% 05-02-29	EUR	6 000 000	6 000 929,67	1,15
METROPOLE DE LYON E3R+0.565% 28-11-28	EUR	6 000 000	6 052 363,98	1,16
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT E6R+1.0% 23-07-25	EUR	500 000	504 849,37	0,10
PROV ALPES E3R+0.62% 29-01-29	EUR	6 000 000	6 058 094,74	1,16
PROV ALPES E3R+0.63% 24-01-30	EUR	10 000 000	10 062 352,22	1,93
REGION AUVERGNE RHONEALPES E3R+0.47% 17-03-29	EUR	6 000 000	6 009 770,91	1,15
REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE E3R+0.565% 21-11-28	EUR	5 000 000	5 046 524,27	0,97
REGION CENTRE VAL DE LOIRE E3R+0.5% 08-01-29	EUR	10 000 000	10 075 996,67	1,91
REGION WALLONNE E3R+0.4% 10-03-28	EUR	6 000 000	6 001 533,33	1,15
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 2.375% 19-04-27	EUR	1 000 000	1 004 098,19	0,19
SEMAPA E3R+0.6% 09-10-28 EMTN	EUR	6 000 000	6 046 825,83	1,16
Services clientèle divers			4 143 406,13	0,79
AYVENS E3R+0.65% 06-10-25 EMTN	EUR	4 100 000	4 143 406,13	0,79
Services de télécommunication diversifiés			20 867 791,14	4,00
AT T 0.25% 04-03-26	EUR	4 000 000	3 919 043,44	0,75
ATT 3.5% 17-12-25	EUR	4 000 000	4 057 147,96	0,78
ATT 3.55% 18-11-25	EUR	3 000 000	3 055 794,23	0,59
BRITEL 2 3/4 08/30/27	EUR	3 000 000	3 051 060,73	0,58
DEUTSCHE TELEKOM AG 0.5% 05-07-27	EUR	4 000 000	3 845 574,37	0,74
ORANGE 1.25% 07-07-27 EMTN	EUR	3 000 000	2 939 170,41	0,56
Services de télécommunication mobile			984 508,81	0,19
SWISSCOM AG VIA LUNAR FUNDING V 1.125% 12-10-26	EUR	1 000 000	984 508,81	0,19
Services financiers diversifiés			47 690 996,26	9,13
AAREAL BK 5.875% 29-05-26 EMTN	EUR	3 000 000	3 240 642,46	0,62
ADECCO INTL FINANCIAL 0.125% 21-09-28	EUR	2 000 000	1 825 746,39	0,35
CASSA DEP E3R+1.94% 28-06-26	EUR	5 000 000	5 103 885,94	0,98
ENEL FINA INT 1.375% 01-06-26	EUR	6 000 000	5 993 140,21	1,15
MOODY S 1.75% 09-03-27	EUR	4 000 000	3 937 119,53	0,75
OP CORPORATE BANK 0.625% 27-07-27	EUR	1 250 000	1 192 455,12	0,23
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	4 000 000	4 065 132,00	0,78
REGION NOUVELLEAQUITAINE E3R+0.5% 19-02-29	EUR	6 000 000	6 030 324,71	1,15
SANTANDER UK GROUP 3.53% 25-08-28	EUR	2 000 000	2 067 901,21	0,40
Slovenska Sporitelna as E3R+1.1% 10-05-27	EUR	8 000 000	8 109 131,07	1,55
VOLKSWAGEN BANK 4.25% 07-01-26	EUR	6 000 000	6 125 517,62	1,17
Services liés aux technologies de l'information			1 537 350,08	0,29
THALES SERVICES SAS 4.0% 18-10-25	EUR	1 500 000	1 537 350,08	0,29
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			8 984 379,20	1,72
ICADE PROMOTION 1.125% 17-11-25	EUR	2 000 000	1 987 128,02	0,38
ICADE PROMOTION 1.75% 10-06-26	EUR	2 000 000	2 001 120,54	0,38
PROLOGIS INTERNATIONAL FUND II 1.876% 17-04-25	EUR	1 000 000	1 016 965,01	0,19
UNIBAIL RODAMCO SE 1.125% 15-09-25	EUR	3 000 000	2 996 937,81	0,58
UNIB ROD 1.125% 28-04-27 EMTN	EUR	1 000 000	982 227,82	0,19

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES DE CRÉANCES			104 643 772,52	20,04
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			104 643 772,52	20,04
Banques commerciales			59 301 262,01	11,36
ALLIANZ BANQUE 270726 E3R 0.5	EUR	2 000 000	2 014 227,34	0,39
ALLI B E3R+0.27% 11-04-25	EUR	6 000 000	6 039 917,00	1,16
ALLI B E3R+0.44% 20-10-25	EUR	2 000 000	2 014 803,55	0,39
ALLI B E3R+0.51% 26-05-26	EUR	3 000 000	3 013 137,83	0,58
CAIS F E3R+0.4% 29-04-25	EUR	6 000 000	6 032 030,34	1,16
CAIS F E3R+0.54% 09-12-25	EUR	3 000 000	3 009 163,50	0,58
CAIS F E3R+0.7% 21-10-25	EUR	6 000 000	6 052 231,66	1,16
CAISSE FEDERAL 280826 E3R 0.6	EUR	7 000 000	7 029 277,11	1,33
CARR B E3R+0.7% 17-02-26	EUR	4 900 000	4 927 122,87	0,94
CARREFOUR BANQUE 080427 E3R 0.7	EUR	7 000 000	7 055 792,14	1,35
CFCM MAINE ANJOU BASSE NORMANDIE 281125 E3R 0.82	EUR	3 000 000	3 016 683,17	0,58
LA BANQUE POSTALE 131126 OISEST 0.4	EUR	6 000 000	6 074 311,08	1,16
SOCIETE GENERALE 080127 OISEST 0.57	EUR	3 000 000	3 022 564,42	0,58
Services de télécommunication diversifiés			3 078 907,66	0,59
ORANGE SA 010725 OISEST 0.24	EUR	3 000 000	3 078 907,66	0,59
Services financiers diversifiés			42 263 602,85	8,09
BFCM B E3R+0.48% 23-05-25	EUR	2 000 000	2 006 952,44	0,38
BFCM B E3R+0.62% 08-06-26	EUR	5 000 000	5 013 440,55	0,96
CA CON E3R+0.44% 23-05-25	EUR	2 000 000	2 006 583,56	0,38
CA CONSUMER FINANCE 041226 E3R 0.63	EUR	7 000 000	7 022 795,11	1,34
CA CONSUMER FINANCE 220926 OISEST 0.69	EUR	6 000 000	6 128 082,97	1,17
CREDIT MUNICIPAL DE PARIS E 100627 E3R	EUR	6 000 000	6 013 817,00	1,15
PSA BANQUE FRANCE 160227 E3R 0.7	EUR	7 000 000	7 039 228,78	1,36
PSA BANQUE FRANCE 241126 E3R 0.8	EUR	7 000 000	7 032 702,44	1,35
TITRES D'OPC			5 915 941,61	1,13
OPCVM			5 062 001,61	0,97
Gestion collective			5 062 001,61	0,97
SIENNA MONETAIRE ISR PART FS C	EUR	49 674,50169	5 062 001,61	0,97
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			853 940,00	0,16
Gestion collective			853 940,00	0,16
SIENNA TREASURY CASH ISR PART IC	EUR	800	853 940,00	0,16
Total			517 423 721,29	99,08

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	517 423 721,29
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	6 568 307,00
Autres passifs (-)	-1 769 200,50
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	522 222 827,79

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part SIENNA COURT TERME FS-C	EUR	4 678 000,05209	108,5322
Part SIENNA COURT TERME I-C	EUR	25 379,58725	548,2476
Part SIENNA COURT TERME R-C	EUR	2 083,65799	285,3955
Part SIENNA COURT TERME RM-C	EUR	1,00000	107,6900

SIENNA COURT TERME ISR

COMPTES ANNUELS

28/03/2024

BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	424 728 275,21	369 953 690,65
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	309 296 159,77	327 482 251,46
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	309 296 159,77	327 482 251,46
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	110 546 340,54	41 150 390,86
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	110 546 340,54	41 150 390,86
Titres de créances négociables	110 546 340,54	41 150 390,86
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	4 885 774,90	1 321 048,33
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 885 774,90	1 321 048,33
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	150 500,00	123 570,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	150 500,00	123 570,00
COMPTES FINANCIERS	1 207 676,29	1 482 760,45
Liquidités	1 207 676,29	1 482 760,45
TOTAL DE L'ACTIF	426 086 451,50	371 560 021,10

BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	413 369 152,27	377 451 717,43
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 329 447,60	-11 848 479,75
Résultat de l'exercice (a,b)	14 487 770,41	5 517 393,20
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	425 527 475,08	371 120 630,88
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	558 976,42	439 390,22
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	558 976,42	439 390,22
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	426 086 451,50	371 560 021,10

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	45 034,63	3 291,84
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	10 650 517,16	6 302 765,82
Produits sur titres de créances	3 630 341,57	454 201,16
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	14 325 893,36	6 760 258,82
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	5 250,54	15 246,65
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	5 250,54	15 246,65
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	14 320 642,82	6 745 012,17
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	860 938,88	855 145,85
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	13 459 703,94	5 889 866,32
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 028 066,47	-372 473,12
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	14 487 770,41	5 517 393,20

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Part « I » :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière *		Actif net	0.3 % maximum l'an (incluant les honoraires du commissaire aux comptes selon tarification annuelle appliquée)
2	Frais administratifs externes à la société de gestion			
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion **	Actif net	0.1 % TTC maximum l'an
4	Commissions de mouvement *		Néant	Néant
5	Commission de surperformance * ***		Actif net	La commission de surperformance représentera 20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de Référence 85 % Euro Short-Term Rate Capitalisé Jour + 15% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans (coupons nets réinvestis).

Part P :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière *		Actif net	0.1 % maximum l'an (incluant les honoraires du commissaire aux comptes selon tarification annuelle appliquée)
2	Frais administratifs externes à la société de gestion			
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion **	Actif net	0.1 % TTC maximum l'an
4	Commissions de mouvement *		Néant	Néant
5	Commission de surperformance * ***		Actif net	La commission de surperformance représentera 20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de Référence 85 % Euro Short-Term Rate Capitalisé Jour + 15 % Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans (coupons nets réinvestis).

Part « G » :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière *		Actif net	0.2 % maximum l'an dont : 0.1 % maximum l'an de commission de gestion administrative et comptable
2	Frais administratifs externes à la société de gestion			0.1 % maximum l'an de frais de gestion financière (incluant les honoraires du commissaire aux comptes selon tarification annuelle appliquée)
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	0.1 % TTC maximum l'an
4	Commissions de mouvement *		Néant	Néant
5	Commission de surperformance *		Néant	Néant

Part « MC » :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière *		Actif net	0.35 % maximum l'an (Incluant les honoraires du commissaire aux comptes selon tarification annuelle appliquée)
2	Frais administratifs externes à la société de gestion			
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	0.1 % TTC maximum l'an
4	Commissions de mouvement *		Néant	Néant
5	Commission de surperformance * ***		Actif net	La commission de surperformance représentera 20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de Référence 85 % Euro Short-Term Rate Capitalisé Jour + 15 % Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans (coupons nets réinvestis).

* Depuis la révocation de l'option de TVA en date du 01/01/2008, ces frais sont exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C 1er du CGI.

** Ces frais sont liés à l'investissement de l'OPCVM en parts et/ou actions d'OPC. Cette information à caractère facultatif est précisée à titre d'information.

(***) Modalités de calcul de la commission de surperformance pour les parts « I », « P » et « MC » :

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de l'**Actif net du Fonds** (1) et celle de son **Indicateur de Référence** (2) appréciées sur une **Période de Référence** (3).

(1) **L'Actif net du Fonds** correspond à la valorisation des actifs détenus par le Fonds selon les règles décrites dans le prospectus du Fonds et après prise en compte des frais courants.

(2) **L'Indicateur de Référence** du Fonds correspond à l'indicateur composite suivant : 85 % Euro Short-Term Rate Capitalisé Jour + 15 % Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans (coupons nets réinvestis). Les performances passées de l'Indicateur de Référence sont disponibles via le lien <https://www.sienna-gestion.com/nos-solutions-dinvestissement>

(3) La Période de Référence correspond à la période au cours de laquelle la performance de l'Actif net du Fonds est mesurée et comparée à celle de son Indicateur de Référence.

Cette Période de Référence est d'une durée d'un an minimum, adossée à l'exercice comptable du Fonds clôturant le dernier jour de bourse du mois de mars.

A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2022, toute sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport à son Indicateur de Référence constatée à la date de clôture d'un exercice devra être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Ainsi, la Période de Référence pourra être prolongée dans la limite de 5 ans.

A la clôture de l'exercice du Fonds :

- **Si la performance de l'Actif net du Fonds est supérieure à celle de son Indicateur de Référence (après compensation d'éventuelles sous-performances passées),** la commission de surperformance sera égale à 20 % de la différence entre ces deux valeurs.
Cette différence fait l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de chaque valeur liquidative du Fonds. En cas de sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport à celle de son Indicateur de Référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée dans les mêmes proportions par une reprise sur provision.
En cas de rachats, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.
Hormis les rachats, la commission de surperformance est payée à la société de gestion à la date de clôture de l'exercice du Fonds.
- **Si la performance de l'Actif net du Fonds est égale à celle de son Indicateur de Référence,** la commission de surperformance sera nulle.
- **Si la performance de l'Actif net du Fonds est inférieure à celle de son Indicateur de Référence,** la sous-performance de l'exercice concerné sera reportée sur les exercices suivants jusqu'à ce qu'elle soit compensée, dans la limite de 5 ans.
La sous-performance d'un exercice, non rattrapée à l'issue d'une Période de Référence de 5 ans, sera abandonnée (non reportée sur l'exercice suivant).
Si une autre année de sous-performance a lieu à l'intérieur de la même Période de Référence de 5 ans et qu'elle n'est pas rattrapée à l'issue de cette Période, une nouvelle Période de Référence de 5 ans maximum s'ouvrira à compter de la nouvelle année de sous-performance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts SIENNA COURT TERME ISR "G"	Capitalisation	Capitalisation
Parts SIENNA COURT TERME ISR "I"	Capitalisation	Capitalisation
Parts SIENNA COURT TERME ISR "MC"	Capitalisation	Capitalisation
Parts SIENNA COURT TERME ISR "P"	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	371 120 630,88	349 065 433,16
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	168 085 739,66	134 842 800,17
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-128 276 654,68	-112 808 073,83
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	258 307,54	187 421,89
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 356 814,22	-12 363 052,17
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	8 000,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-4 400,00	0,00
Frais de transactions	-29 161,91	-34 133,33
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 262 123,87	6 340 368,67
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>504 106,79</i>	<i>-2 758 017,08</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>2 758 017,08</i>	<i>9 098 385,75</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	13 459 703,94	5 889 866,32
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	425 527 475,08	371 120 630,88

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	60 897 903,56	14,32
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	248 398 256,21	58,37
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	309 296 159,77	72,69
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	85 642 822,42	20,13
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	15 921 744,85	3,74
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	8 981 773,27	2,11
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	110 546 340,54	25,98
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	248 398 256,21	58,37	0,00	0,00	60 897 903,56	14,31	0,00	0,00
Titres de créances	24 903 518,12	5,85	11 146 667,55	2,62	74 496 154,87	17,51	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 207 676,29	0,28
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	14 788 430,82	3,48	115 105 650,46	27,05	179 402 078,49	42,16	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	34 997 173,95	8,22	0,00	0,00	75 549 166,59	17,75	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 207 676,29	0,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	150 500,00
TOTAL DES CRÉANCES		150 500,00
DETTES		
	Rachats à payer	125 540,36
	Frais de gestion fixe	41 612,21
	Frais de gestion variable	389 325,66
	Autres dettes	2 498,19
TOTAL DES DETTES		558 976,42
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-408 476,42

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part SIENNA COURT TERME ISR "G"		
Parts souscrites durant l'exercice	440 465	45 034 028,98
Parts rachetées durant l'exercice	-203 265	-20 633 059,67
Solde net des souscriptions/rachats	237 200	24 400 969,31
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	334 200	
Part SIENNA COURT TERME ISR "I"		
Parts souscrites durant l'exercice	134 485	36 718 078,49
Parts rachetées durant l'exercice	-168 614	-46 095 798,62
Solde net des souscriptions/rachats	-34 129	-9 377 720,13
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	227 261	
Part SIENNA COURT TERME ISR "MC"		
Parts souscrites durant l'exercice	1	100,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	1	100,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1	
Part SIENNA COURT TERME ISR "P"		
Parts souscrites durant l'exercice	166 458	86 333 532,19
Parts rachetées durant l'exercice	-119 372	-61 547 796,39
Solde net des souscriptions/rachats	47 086	24 785 735,80
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	621 969	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part SIENNA COURT TERME ISR "G"	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SIENNA COURT TERME ISR "I"	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SIENNA COURT TERME ISR "MC"	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SIENNA COURT TERME ISR "P"	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Parts SIENNA COURT TERME ISR "G"	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	36 285,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts SIENNA COURT TERME ISR "I"	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	139 352,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Frais de gestion variables provisionnés	38 547,83
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,05
Frais de gestion variables acquis	23 103,22
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts SIENNA COURT TERME ISR "MC"	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,11
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,11
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts SIENNA COURT TERME ISR "P"	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	295 975,04
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	302 824,11
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,10
Frais de gestion variables acquis	24 850,39
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			4 885 774,90
	FR0007081278	SIENNA MONETAIRE ISR A	3 546 739,80
	FR001400GJV3	SIENNA TREASURY CASH ISR PART IC	1 339 035,10
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			4 885 774,90

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	14 487 770,41	5 517 393,20
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	14 487 770,41	5 517 393,20

	28/03/2024	31/03/2023
Parts SIENNA COURT TERME ISR "G		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 195 075,38	59 067,80
Total	1 195 075,38	59 067,80

	28/03/2024	31/03/2023
Parts SIENNA COURT TERME ISR "I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 087 514,62	1 003 014,86
Total	2 087 514,62	1 003 014,86

	28/03/2024	31/03/2023
Parts SIENNA COURT TERME ISR "MC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1,47	0,00
Total	1,47	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
Parts SIENNA COURT TERME ISR "P"		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	11 205 178,94	4 455 310,54
Total	11 205 178,94	4 455 310,54

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 329 447,60	-11 848 479,75
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-2 329 447,60	-11 848 479,75

	28/03/2024	31/03/2023
Parts SIENNA COURT TERME ISR "G		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-190 994,67	-28 503,57
Total	-190 994,67	-28 503,57

	28/03/2024	31/03/2023
Parts SIENNA COURT TERME ISR "I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-342 439,13	-2 267 968,16
Total	-342 439,13	-2 267 968,16

	28/03/2024	31/03/2023
Parts SIENNA COURT TERME ISR "MC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-0,32	0,00
Total	-0,32	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
Parts SIENNA COURT TERME ISR "P"		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 796 013,48	-9 552 008,02
Total	-1 796 013,48	-9 552 008,02

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net Global en EUR	395 337 682,26	384 503 642,57	349 065 433,16	371 120 630,88	425 527 475,08
Parts SIENNA COURT TERME ISR "G en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	9 753 002,70	34 895 858,05
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	97 000	334 200
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	100,5464	104,4160
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	0,00	-0,29	-0,57
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,60	3,57
Parts SIENNA COURT TERME ISR "I en EUR					
Actif net	87 459 789,64	76 437 923,81	59 888 992,47	69 307 459,50	62 521 719,06
Nombre de titres	328 486	285 083	225 612	261 390	227 261
Valeur liquidative unitaire	266,2511	268,1251	265,4512	265,1496	275,1092
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-2,00	-1,24	-1,97	-8,67	-1,50
Capitalisation unitaire sur résultat	2,25	1,76	2,65	3,83	9,18
Parts SIENNA COURT TERME ISR "MC en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	103,48
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	1
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	103,4800
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,32
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	1,47
Parts SIENNA COURT TERME ISR "P" en EUR					
Actif net	307 877 892,62	308 065 718,76	289 176 440,69	292 060 168,68	328 109 794,49
Nombre de titres	605 100	600 730	569 010	574 883	621 969
Valeur liquidative unitaire	508,8049	512,8189	508,2097	508,0341	527,5340
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-3,83	-2,37	-3,78	-16,61	-2,88
Capitalisation unitaire sur résultat	4,60	4,52	5,59	7,74	18,01

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT E3R+0.65% 12-10-26	EUR	5 000 000	5 094 729,44	1,20
DEUTSCHE KREDITBANK AG 0.75% 26-09-24	EUR	3 000 000	2 961 129,55	0,70
LANDESBANK LAND BADEN WUERT E3R+0.7% 09-11-26	EUR	5 000 000	5 028 921,50	1,18
VOLKSWAGEN BANK 4.25% 07-01-26	EUR	3 000 000	3 044 774,40	0,71
VOLKSWAGEN LEASING 1.625% 15-08-25	EUR	4 000 000	3 930 160,31	0,93
VONOVIA SE 1.125% 08-09-25	EUR	3 000 000	2 902 687,33	0,68
TOTAL ALLEMAGNE			22 962 402,53	5,40
BELGIQUE				
BELFIUS BANK 0.375% 02-09-25	EUR	3 000 000	2 871 807,34	0,67
BELFIUS SANV E3R+0.61% 16-11-26	EUR	4 000 000	4 024 827,11	0,95
CCBGBB 1 10/26/24	EUR	3 000 000	2 965 676,02	0,70
TOTAL BELGIQUE			9 862 310,47	2,32
CANADA				
ROYAL BANK OF CANADA 0.125% 23-07-24	EUR	4 500 000	4 452 453,41	1,04
TOTAL CANADA			4 452 453,41	1,04
DANEMARK				
NYKREDIT E3R+0.75% 19-09-24	EUR	7 000 000	7 028 066,06	1,65
TOTAL DANEMARK			7 028 066,06	1,65
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 0.875% 22-07-25	EUR	4 000 000	3 886 940,67	0,92
BANCO NTANDER 1.375% 05-01-26	EUR	4 000 000	3 863 707,00	0,90
BANCO NTANDER E3R+0.68% 29-01-26	EUR	3 000 000	3 033 580,09	0,71
BBVA 0.375% 02-10-24 EMTN	EUR	3 000 000	2 954 824,67	0,69
BBVA 0.75% 04-06-25 EMTN	EUR	6 000 000	5 841 531,65	1,37
NT CONS FIN 0.375% 17-01-25	EUR	2 800 000	2 729 934,24	0,65
NT CONS FIN 0.375% 27-06-24	EUR	1 700 000	1 690 798,17	0,40
TOTAL ESPAGNE			24 001 316,49	5,64
ETATS-UNIS				
AT & T 3.50% 12/25	EUR	4 000 000	4 034 317,36	0,95
F 2.33 11/25/25	EUR	2 350 000	2 307 313,93	0,54
FEDEX 0.45% 05-08-25	EUR	4 000 000	3 848 469,20	0,90
FORD MOTOR CREDIT 3.25% 15-09-25	EUR	6 000 000	6 043 633,44	1,42
GENERAL MOTORS FINANCIAL 1.0% 24-02-25	EUR	2 000 000	1 952 997,61	0,46
GOLD SACH GR 3.375% 27-03-25	EUR	5 000 000	4 985 302,55	1,17
GOLD SACH GR E3R+1.0% 19-03-26	EUR	2 014 000	2 034 112,62	0,48
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 0.9% 19-11-24	EUR	5 000 000	4 923 982,66	1,16
THER FISH SCI 0.75% 12-09-24	EUR	3 000 000	2 971 902,50	0,70
TOTAL ETATS-UNIS			33 102 031,87	7,78
FINLANDE				
NORD BK 1.125% 12-02-25 EMTN	EUR	3 000 000	2 938 630,90	0,69
TOTAL FINLANDE			2 938 630,90	0,69
FRANCE				
ACAFP 0 3/8 10/21/25	EUR	4 000 000	3 819 192,94	0,90
ALD E3R+0.65% 06-10-25 EMTN	EUR	4 100 000	4 172 758,97	0,98

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BNP PARIBAS 2.375% 17-02-25 EMTN	EUR	3 000 000	2 968 176,10	0,69
BPCE 0.625% 26-09-24 EMTN	EUR	3 000 000	2 962 263,65	0,70
BPCE 0.625% 28-04-25	EUR	6 000 000	5 846 569,60	1,38
BPCE 1.0% 01-04-25 EMTN	EUR	3 800 000	3 700 683,83	0,87
CARREFOUR BQ 0.107% 14-06-25	EUR	5 000 000	4 791 338,74	1,13
DASSAULT SYSTMES 0.0% 16-09-24	EUR	900 000	884 622,27	0,21
EDF 4.625% 09-24	EUR	7 000 000	7 205 542,57	1,69
ICADFP 1 1/8 11/17/25	EUR	2 000 000	1 922 578,95	0,45
ORANO SA 4.875% 23-09-24 EMTN	EUR	3 000 000	3 088 703,06	0,73
PSA BANQUE FRANCE 0.0% 22-01-25	EUR	7 000 000	6 797 021,63	1,59
RCI BANQUE 0.5% 14-07-25 EMTN	EUR	4 000 000	3 849 592,59	0,91
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 1.625% 11-04-25	EUR	7 000 000	6 966 853,80	1,64
RENAULT CREDIT INTL BANQUE E3R+0.57% 04-11-24	EUR	5 000 000	5 048 945,81	1,18
SCHN ELE 0.25% 09-09-24 EMTN	EUR	4 000 000	3 944 833,74	0,93
SG 1.5% 30-05-25 EMTN	EUR	4 000 000	4 035 480,34	0,95
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 1.5% 29-05-25	EUR	1 900 000	1 875 605,16	0,44
SUEZ 1.0% 03-04-25 EMTN	EUR	3 000 000	2 920 360,35	0,69
THALES SERVICES SAS 4.0% 18-10-25	EUR	1 500 000	1 537 162,97	0,36
ULFP 0 7/8 02/21/25	EUR	3 000 000	2 925 421,95	0,69
UNIBAIL RODAMCO SE 1.125% 15-09-25	EUR	3 000 000	2 908 250,04	0,68
WORLDLINE 1.625% 13-09-24	EUR	4 000 000	3 990 226,83	0,93
TOTAL FRANCE			88 162 185,89	20,72
HONG-KONG				
CK HUTCHISON FINANCE 16 II 0.875% 03-10-24	EUR	3 000 000	2 961 864,51	0,69
TOTAL HONG-KONG			2 961 864,51	0,69
ITALIE				
CASSA DEP E3R+1.94% 28-06-26	EUR	5 000 000	5 192 013,04	1,22
ENI 0.625% 19-09-24 EMTN	EUR	3 000 000	2 966 796,90	0,70
IGIM 0 1/4 06/24/25	EUR	3 000 000	2 880 404,22	0,68
INTE 4.5% 02-10-25 EMTN	EUR	6 000 000	6 195 154,02	1,46
INTE E3R+0.6% 14-04-24 EMTN	EUR	5 000 000	5 050 135,83	1,18
SNAM 1.25% 25-01-25 EMTN	EUR	3 000 000	2 942 787,65	0,69
UBI BANCA UNIONE DI BANCHE ITALIANE 1.625% 21-04-25	EUR	3 000 000	2 982 832,50	0,70
UNICREDIT 0.5% 09-04-25 EMTN	EUR	4 000 000	3 890 170,45	0,91
TOTAL ITALIE			32 100 294,61	7,54
JAPON				
ASAHI BREWERIES 1.151% 19-09-25	EUR	3 000 000	2 912 323,39	0,68
MIZUHO FINANCIAL GROUP 0.118% 06-09-24	EUR	3 000 000	2 954 282,01	0,69
TOTAL JAPON			5 866 605,40	1,37
LUXEMBOURG				
CCEP FINANCE IRELAND DAC 0.0% 06-09-25	EUR	4 000 000	3 798 191,40	0,89
TOTAL LUXEMBOURG			3 798 191,40	0,89
NORVEGE				
SANTANDER CONSUMER BANK AS 0.125% 11-09-24	EUR	3 000 000	2 952 798,62	0,69
TOTAL NORVEGE			2 952 798,62	0,69
NOUVELLE-ZELANDE				
BNZ INTL FUNDING LTD LONDON 0.375% 14-09-24	EUR	3 000 000	2 958 497,26	0,70
TOTAL NOUVELLE-ZELANDE			2 958 497,26	0,70

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 1.25% 28-05-25	EUR	2 800 000	2 753 668,55	0,64
ABN AMRO BK E3R+0.6% 15-01-27	EUR	3 000 000	3 049 484,48	0,72
AEGON BANK NV 0.625% 21-06-24	EUR	3 000 000	2 992 543,49	0,70
HEINEKEN NV 3.875% 23-09-24	EUR	1 000 000	1 020 338,83	0,25
ING GROEP NV 1.125% 14-02-25	EUR	3 000 000	2 940 002,30	0,69
ING GROEP NV 2.125% 10-01-26	EUR	3 000 000	2 942 816,55	0,69
LEASEPLAN CORPORATION NV 2.125% 06-05-25	EUR	3 000 000	3 002 952,77	0,71
MERCEDESBEZ INTL FINANCE BV 3.4% 13-04-25	EUR	2 600 000	2 678 438,41	0,63
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.125% 15-11-25	EUR	3 000 000	3 063 595,23	0,72
TOTAL PAYS-BAS			24 443 840,61	5,75
ROYAUME-UNI				
ANGLO AMER CAP 1.625% 18-09-25	EUR	4 000 000	3 914 911,33	0,92
BARCLAYS 0.75% 09-06-25 EMTN	EUR	3 000 000	3 001 480,44	0,70
BARCLAYS E3R+1.0% 12-05-26	EUR	5 000 000	5 066 112,62	1,19
CASA LONDON 1.375% 13-03-25	EUR	5 000 000	4 896 949,63	1,15
HSBC E3R+1.0% 24-09-26	EUR	2 000 000	2 019 262,66	0,48
LLOYDS BANKING GROUP 0.5% 12-11-25	EUR	3 000 000	2 944 878,13	0,70
MIZUHO INTL E3R+0.8% 11-04-24	EUR	5 000 000	5 054 953,33	1,18
NATL GRID ELECTRICITY TRANSMISSION P 0.19% 20-01-25	EUR	3 000 000	2 916 666,94	0,69
RBS 2 3/4 04/02/25	EUR	3 000 000	2 977 091,95	0,70
TOTAL ROYAUME-UNI			32 792 307,03	7,71
SUEDE				
SCANIA CV AB 2.25% 03-06-25	EUR	4 000 000	3 998 354,68	0,94
SWEDBANK AB 0.25% 09-10-24	EUR	5 000 000	4 914 008,03	1,16
TOTAL SUEDE			8 912 362,71	2,10
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			309 296 159,77	72,68
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			309 296 159,77	72,68
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
ALLIANZ BANQUE 270726 E3R 0.5	EUR	2 000 000	2 015 241,67	0,47
ALLI B E3R+0.27% 11-04-25	EUR	6 000 000	6 058 354,00	1,42
ALLI B E3R+0.44% 20-10-25	EUR	2 000 000	2 021 165,00	0,48
ALLI B E3R+0.45% 09-03-26	EUR	2 000 000	2 005 956,78	0,47
ALLI B E3R+0.51% 26-05-26	EUR	3 000 000	3 017 790,00	0,71
BANQUE FEDERATI 210926 E3R 0.58	EUR	4 000 000	4 004 508,00	0,94
BFCM B E3R+0.62% 08-06-26	EUR	5 000 000	5 012 985,00	1,18
CA CON E3R+0.62% 05-05-26	EUR	3 000 000	3 029 019,75	0,71
CA CONSUMER FINANCE 041226 E3R 0.63	EUR	5 000 000	5 015 857,64	1,18
CA CONSUMER FINANCE 220926 OISEST 0.69	EUR	4 000 000	4 097 292,37	0,96
CAIS F E3R+0.4% 29-04-25	EUR	4 000 000	4 032 793,33	0,95
CAIS F E3R+0.54% 09-12-25	EUR	3 000 000	3 013 420,17	0,71
CAIS F E3R+0.7% 21-10-25	EUR	4 000 000	4 055 702,23	0,96
CAISSE FEDERAL 280826 E3R 0.6	EUR	5 000 000	5 018 334,44	1,18
CARR B E3R+0.57% 08-04-24	EUR	5 000 000	5 050 771,11	1,19
CARR B E3R+0.7% 17-02-26	EUR	3 000 000	3 022 802,87	0,71

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CFCM MAINE ANJOU BASSE NORMANDIE 281125 E3R 0.82	EUR	3 000 000	3 029 294,83	0,71
COVI E3R+0.4% 19-04-24	EUR	5 000 000	5 042 884,72	1,19
KLEPIERRE 050424 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 997 639,92	0,71
LA BANQUE POSTALE 040326 OISEST 0.35	EUR	4 000 000	4 011 839,06	0,94
PSA BANQUE FRANCE 120424 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 995 178,83	0,70
PSA BANQUE FRANCE 160227 E3R 0.7	EUR	5 000 000	5 028 184,44	1,18
PSA BANQUE FRANCE 240524 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 980 542,73	0,70
PSA BANQUE FRANCE 241126 E3R 0.8	EUR	5 000 000	5 021 088,89	1,18
SOCIETE GENERALE 190625 OISEST 0.49	EUR	3 000 000	3 037 536,12	0,71
TELEPERFORMANCE SE 190424 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 992 945,18	0,70
TOTAL FRANCE			97 609 129,08	22,94
ITALIE				
UNICREDIT SPA 050624 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 969 371,19	0,94
TOTAL ITALIE			3 969 371,19	0,94
PAYS-BAS				
ACHMEA BANK NV 240424 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 991 188,17	0,70
TOTAL PAYS-BAS			2 991 188,17	0,70
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS BANK PLC 090524 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 985 998,78	0,70
TOTAL ROYAUME-UNI			2 985 998,78	0,70
SUEDE				
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 260424 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 990 653,32	0,70
TOTAL SUEDE			2 990 653,32	0,70
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			110 546 340,54	25,98
TOTAL Titres de créances			110 546 340,54	25,98
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
SIENNA MONETAIRE ISR A	EUR	28 999	3 546 739,80	0,83
SIENNA TREASURY CASH ISR PART IC	EUR	1 300	1 339 035,10	0,32
TOTAL FRANCE			4 885 774,90	1,15
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			4 885 774,90	1,15
TOTAL Organismes de placement collectif			4 885 774,90	1,15
Créances			150 500,00	0,04
Dettes			-558 976,42	-0,13
Comptes financiers			1 207 676,29	0,28
Actif net			425 527 475,08	100,00

Parts SIENNA COURT TERME ISR "G	EUR	334 200	104,4160
Parts SIENNA COURT TERME ISR "I	EUR	227 261	275,1092
Parts SIENNA COURT TERME ISR "P"	EUR	621 969	527,5340
Parts SIENNA COURT TERME ISR "MC	EUR	1	103,4800

DIC PRIIPS

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT :

SIENNA COURT TERME ISR (Part RM-C - FR001400F3S4)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 06/11/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : SIENNA COURT TERME ISR est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 17/11/1986

DURÉE ET RÉLIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS :

Le Fonds a pour objectif d'obtenir sur sa durée de placement recommandée de six mois minimum, une performance nette de frais de gestion proche de son indicateur de référence composé à 80 % de l'Euro Short-Term Rate Capitalisé Jour et à 20 % de l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans (coupons nets réinvestis), en intégrant en amont une approche extra-financière (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits 'critères ESG') pour la sélection et le suivi des titres. Caractéristiques essentielles du Fonds : Approche extra-financière : Le Fonds adopte une gestion Socialement Responsable (SR) dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères ESG des émetteurs. 90 % minimum des investissements du Fonds, réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par Sienna Gestion sur la base de critères ESG. Les émetteurs privés (Classes 'Actions' et 'Taux') sont sélectionnés selon l'approche 'Best in class' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Pour ce faire, Sienna Gestion s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Aucune modification n'est apportée à cette note. Les émetteurs publics/souverains (Classe 'Taux') sont sélectionnés selon une approche 'Best in universe' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment des spécificités des émetteurs du groupe. La sélection est effectuée en utilisant des critères multidimensionnels sur chacune des trois dimensions d'analyse ESG de façon équilibrée.

Stratégie financière : Le style de gestion discrétionnaire du Fonds repose sur la combinaison de différentes stratégies : en fonction du scénario arrêté par le comité d'investissement de la société de gestion, le gérant sélectionne les titres offrant le meilleur couple rendement/risque. Il choisit les titres en prenant en compte plusieurs critères tels que : la maturité, la notation, le rendement ou le secteur. Les anticipations du gérant concernant l'évolution des marchés et sa sélection de valeurs sont intégrées. Les axes principaux de la gestion sont : -La sensibilité aux taux d'intérêt qui sera comprise entre 0 et 2. Le gérant fait varier la sensibilité du portefeuille entre ces bornes, en fonction de ses anticipations des variations du niveau des taux d'intérêt de la zone euro. Le fonds a pour objectif d'investir sur des échéances courtes, mais sans contrainte de maturité. -Le ou les segments de la courbe des taux à privilégier ; -Le degré d'exposition au risque crédit et la répartition des émetteurs. La dette privée peut représenter jusqu'à 100% de l'actif net. Le Fonds est investi dans des obligations, des titres de créance ou des instruments de marché monétaire d'émetteurs publics et/ou privés.

Le Fonds est composé comme suit : Obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire : Le Fonds est exposé aux marchés de taux (obligataires et monétaires) dans la limite de 200 % de son actif net (en incluant les instruments financiers à terme). Le Fonds pourra être investi dans la limite de 100 % de son actif net en obligations, titres de créance à taux fixe, variable, obligations indexées, hybrides (convertibles, subordonnées, ...) et instruments du marché monétaire libellés en euro de tous émetteurs de la zone euro et/ou hors zone euro (dont les pays émergents, dans la limite de 10 % de l'actif net). Le Fonds pourra être investi dans la limite de 10 % de son actif net en titres non libellés en euro. Les titres de créance négociables et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds investit bénéficient d'une notation de crédit 'Investment grade' ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres ne bénéficiant pas de cette notation sont des titres dits 'spéculatifs' et pourront représenter au maximum 10 % de l'actif net du Fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par les agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. Les investissements ayant une maturité supérieure à deux ans représenteront 15 % minimum de l'actif net du Fonds. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le fonds est géré est comprise entre 0 et 2. Actions : le Fonds pourra être exposé jusqu'à 10 % de son actif net aux marchés actions de la zone euro et/ou en dehors de la zone euro (dont les pays émergents). Le Fonds pourra détenir en direct des actions et titres assimilés de toutes capitalisations. Parts ou actions d'OPC (OPCVM et/ou FIA) : Le Fonds peut être investi dans la limite de 10 % de son actif net en parts et/ou actions d'OPC actions* et/ou OPC obligataires* et/ou OPC monétaires* et/ou OPC multi-actifs* et/ou OPC de gestion ou multigestion alternative. *Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion. 'Autres valeurs' : Le Fonds pourra détenir des valeurs visées à l'article R. 214-11 du Code monétaire et financier, dans la limite de 10 % de son actif net. Instruments financiers à terme (ou contrats financiers) : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux, d'actions et de change dans les limites de la fourchette de sensibilité autorisée. L'engagement lié l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net. Les stratégies d'arbitrage resteront accessoires. Autres opérations : Afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie et les revenus perçus par le Fonds, le gérant peut avoir recours aux dépôts, aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres et aux emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

SFDR : Article 8 : le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à court terme, ayant une connaissance théorique des marchés de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus du Fonds.

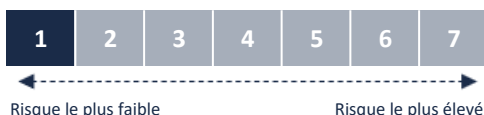
DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : La valeur liquidative est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Le prospectus, les rapports annuels et documents périodiques du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 6 mois.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7 qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de liquidité : C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds et, in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 6 mois		Si vous sortez après 6 mois (Période de détention recommandée)
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS		
SCÉNARIOS		
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 650,00 €
	Rendement moyen	-3,50%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 650,00 €
	Rendement moyen	-3,50%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 760,00 €
	Rendement moyen	-2,40%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 030,00 €
	Rendement moyen	0,30%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/05/2019 et le 30/11/2019

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2024 et le 30/09/2024

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 6 mois (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	237,09 €
Incidence des coûts (*)	2,37%

(*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen soit de -0,03% avant déduction des coûts et de -2,4% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 6 mois
Coûts d'entrée	2,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	200,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
	Coûts récurrents [prélevés chaque année]	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	17,15 €
Coûts de transaction	0,41% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	19,94 €
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions	
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 6 mois en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés de taux. Les parts de ce fonds sont des supports de placement à court terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT :

SIENNA COURT TERME ISR (Part R-C - FR0007391255)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 06/11/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : SIENNA COURT TERME ISR est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 17/11/1986

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS :

Le Fonds a pour objectif d'obtenir sur sa durée de placement recommandée de six mois minimum, une performance nette de frais de gestion proche de son indicateur de référence composé à 80 % de l'Euro Short-Term Rate Capitalisé Jour et à 20 % de l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans (coupons nets réinvestis), en intégrant en amont une approche extra-financière (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits 'critères ESG') pour la sélection et le suivi des titres. Caractéristiques essentielles du Fonds : Approche extra-financière : Le Fonds adopte une gestion Socialement Responsable (SR) dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères ESG des émetteurs. 90 % minimum des investissements du Fonds, réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par Sienna Gestion sur la base de critères ESG. Les émetteurs privés (Classes 'Actions' et 'Taux') sont sélectionnés selon l'approche 'Best in class' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Pour ce faire, Sienna Gestion s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Aucune modification n'est apportée à cette note. Les émetteurs publics/souverains (Classe 'Taux') sont sélectionnés selon une approche 'Best in universe' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment des spécificités des émetteurs du groupe. La sélection est effectuée en utilisant des critères multidimensionnels sur chacune des trois dimensions d'analyse ESG de façon équilibrée.

Stratégie financière : Le style de gestion discrétionnaire du Fonds repose sur la combinaison de différentes stratégies : en fonction du scénario arrêté par le comité d'investissement de la société de gestion, le gérant sélectionne les titres offrant le meilleur couple rendement/risque. Il choisit les titres en prenant en compte plusieurs critères tels que : la maturité, la notation, le rendement ou le secteur. Les anticipations du gérant concernant l'évolution des marchés et sa sélection de valeurs sont intégrées. Les axes principaux de la gestion sont : -La sensibilité aux taux d'intérêt qui sera comprise entre 0 et 2. Le gérant fait varier la sensibilité du portefeuille entre ces bornes, en fonction de ses anticipations des variations du niveau des taux d'intérêt de la zone euro. Le fonds a pour objectif d'investir sur des échéances courtes, mais sans contrainte de maturité. -Le ou les segments de la courbe des taux à privilégier ; -Le degré d'exposition au risque crédit et la répartition des émetteurs. La dette privée peut représenter jusqu'à 100% de l'actif net. Le Fonds est investi dans des obligations, des titres de créance ou des instruments de marché monétaire d'émetteurs publics et/ou privés.

Le Fonds est composé comme suit : Obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire : Le Fonds est exposé aux marchés de taux (obligataires et monétaires) dans la limite de 200 % de son actif net (en incluant les instruments financiers à terme). Le Fonds pourra être investi dans la limite de 100 % de son actif net en obligations, titres de créance à taux fixe, variable, obligations indexées, hybrides (convertibles, subordonnées, ...) et instruments du marché monétaire libellés en euro de tous émetteurs de la zone euro et/ou hors zone euro (dont les pays émergents, dans la limite de 10 % de l'actif net). Le Fonds pourra être investi dans la limite de 10 % de son actif net en titres non libellés en euro. Les titres de créance négociables et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds investit bénéficient d'une notation de crédit 'Investment grade' ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres ne bénéficiant pas de cette notation sont des titres dits 'spéculatifs' et pourront représenter au maximum 10 % de l'actif net du Fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par les agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. Les investissements ayant une maturité supérieure à deux ans représenteront 15 % minimum de l'actif net du Fonds. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le fonds est géré est comprise entre 0 et 2. Actions : le Fonds pourra être exposé jusqu'à 10 % de son actif net aux marchés actions de la zone euro et/ou en dehors de la zone euro (dont les pays émergents). Le Fonds pourra détenir en direct des actions et titres assimilés de toutes capitalisations. Parts ou actions d'OPC (OPCVM et/ou FIA) : Le Fonds peut être investi dans la limite de 10 % de son actif net en parts et/ou actions d'OPC actions* et/ou OPC obligataires* et/ou OPC monétaires* et/ou OPC multi-actifs* et/ou OPC de gestion ou multigestion alternative. *Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion. 'Autres valeurs' : Le Fonds pourra détenir des valeurs visées à l'article R. 214-11 du Code monétaire et financier, dans la limite de 10 % de son actif net. Instruments financiers à terme (ou contrats financiers) : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux, d'actions et de change dans les limites de la fourchette de sensibilité autorisée. L'engagement lié l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net. Les stratégies d'arbitrage resteront accessoires. Autres opérations : Afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie et les revenus perçus par le Fonds, le gérant peut avoir recours aux dépôts, aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres et aux emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

SFDR : Article 8 : le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à court terme, ayant une connaissance théorique des marchés de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus du Fonds.

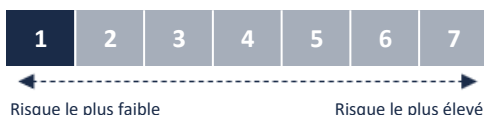
DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : La valeur liquidative est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Le prospectus, les rapports annuels et documents périodiques du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 6 mois.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7 qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de liquidité : C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds et, in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 6 mois		Si vous sortez après 6 mois (Période de détention recommandée)
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS		
SCÉNARIOS		
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 530,00 €
	Rendement moyen	-4,70%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 660,00 €
	Rendement moyen	-3,40%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 770,00 €
	Rendement moyen	-2,30%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 010,00 €
	Rendement moyen	0,10%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2015 et le 30/06/2016

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2023 et le 31/03/2024

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 6 mois (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	228,10 €
Incidence des coûts (*)	2,28%

(*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen soit de -0,02% avant déduction des coûts et de -2,3% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 6 mois
Coûts d'entrée	2,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	200,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	9,90 €
Coûts de transaction	0,30% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	14,46 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,08% La commission de surperformance représentera 20% de la différence entre la performance du Fonds et celle de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	3,74 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 6 mois en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés de taux. Les parts de ce fonds sont des supports de placement à court terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT :

SIENNA COURT TERME ISR (Part I-C - FR0010970095)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 06/11/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : SIENNA COURT TERME ISR est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 17/11/1986

DURÉE ET RÉLIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS :

Le Fonds a pour objectif d'obtenir sur sa durée de placement recommandée de six mois minimum, une performance nette de frais de gestion proche de son indicateur de référence composé à 80 % de l'Euro Short-Term Rate Capitalisé Jour et à 20 % de l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans (coupons nets réinvestis), en intégrant en amont une approche extra-financière (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits 'critères ESG') pour la sélection et le suivi des titres. Caractéristiques essentielles du Fonds : Approche extra-financière : Le Fonds adopte une gestion Socialement Responsable (SR) dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères ESG des émetteurs. 90 % minimum des investissements du Fonds, réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par Sienna Gestion sur la base de critères ESG. Les émetteurs privés (Classes 'Actions' et 'Taux') sont sélectionnés selon l'approche 'Best in class' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Pour ce faire, Sienna Gestion s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Aucune modification n'est apportée à cette note. Les émetteurs publics/souverains (Classe 'Taux') sont sélectionnés selon une approche 'Best in universe' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment des spécificités des émetteurs du groupe. La sélection est effectuée en utilisant des critères multidimensionnels sur chacune des trois dimensions d'analyse ESG de façon équilibrée.

Stratégie financière : Le style de gestion discrétionnaire du Fonds repose sur la combinaison de différentes stratégies : en fonction du scénario arrêté par le comité d'investissement de la société de gestion, le gérant sélectionne les titres offrant le meilleur couple rendement/risque. Il choisit les titres en prenant en compte plusieurs critères tels que : la maturité, la notation, le rendement ou le secteur. Les anticipations du gérant concernant l'évolution des marchés et sa sélection de valeurs sont intégrées. Les axes principaux de la gestion sont : -La sensibilité aux taux d'intérêt qui sera comprise entre 0 et 2. Le gérant fait varier la sensibilité du portefeuille entre ces bornes, en fonction de ses anticipations des variations du niveau des taux d'intérêt de la zone euro. Le fonds a pour objectif d'investir sur des échéances courtes, mais sans contrainte de maturité. -Le ou les segments de la courbe des taux à privilégier ; -Le degré d'exposition au risque crédit et la répartition des émetteurs. La dette privée peut représenter jusqu'à 100% de l'actif net. Le Fonds est investi dans des obligations, des titres de créance ou des instruments de marché monétaire d'émetteurs publics et/ou privés.

Le Fonds est composé comme suit : Obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire : Le Fonds est exposé aux marchés de taux (obligataires et monétaires) dans la limite de 200 % de son actif net (en incluant les instruments financiers à terme). Le Fonds pourra être investi dans la limite de 100 % de son actif net en obligations, titres de créance à taux fixe, variable, obligations indexées, hybrides (convertibles, subordonnées, ...) et instruments du marché monétaire libellés en euro de tous émetteurs de la zone euro et/ou hors zone euro (dont les pays émergents, dans la limite de 10 % de l'actif net). Le Fonds pourra être investi dans la limite de 10 % de son actif net en titres non libellés en euro. Les titres de créance négociables et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds investit bénéficient d'une notation de crédit 'Investment grade' ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres ne bénéficiant pas de cette notation sont des titres dits 'spéculatifs' et pourront représenter au maximum 10 % de l'actif net du Fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par les agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. Les investissements ayant une maturité supérieure à deux ans représenteront 15 % minimum de l'actif net du Fonds. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le fonds est géré est comprise entre 0 et 2. Actions : le Fonds pourra être exposé jusqu'à 10 % de son actif net aux marchés actions de la zone euro et/ou en dehors de la zone euro (dont les pays émergents). Le Fonds pourra détenir en direct des actions et titres assimilés de toutes capitalisations. Parts ou actions d'OPC (OPCVM et/ou FIA) : Le Fonds peut être investi dans la limite de 10 % de son actif net en parts et/ou actions d'OPC actions* et/ou OPC obligataires* et/ou OPC monétaires* et/ou OPC multi-actifs* et/ou OPC de gestion ou multigestion alternative. *Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion. 'Autres valeurs' : Le Fonds pourra détenir des valeurs visées à l'article R. 214-11 du Code monétaire et financier, dans la limite de 10 % de son actif net. Instruments financiers à terme (ou contrats financiers) : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux, d'actions et de change dans les limites de la fourchette de sensibilité autorisée. L'engagement lié l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net. Les stratégies d'arbitrage resteront accessoires. Autres opérations : Afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie et les revenus perçus par le Fonds, le gérant peut avoir recours aux dépôts, aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres et aux emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

SFDR : Article 8 : le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à court terme, ayant une connaissance théorique des marchés de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus du Fonds.

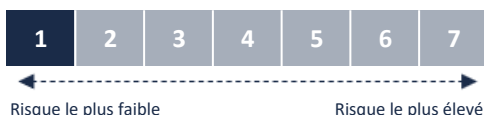
DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : La valeur liquidative est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Le prospectus, les rapports annuels et documents périodiques du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 6 mois.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7 qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de liquidité : C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds et, in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 6 mois		Si vous sortez après 6 mois (Période de détention recommandée)
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS		
SCÉNARIOS		
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 530,00 €
	Rendement moyen	-4,70%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 670,00 €
	Rendement moyen	-3,30%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 780,00 €
	Rendement moyen	-2,20%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 020,00 €
	Rendement moyen	0,20%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/05/2019 et le 30/11/2019

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2024 et le 30/09/2024

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 6 mois (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	223,61 €
Incidence des coûts (*)	2,24%

(*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen soit de 0,04% avant déduction des coûts et de -2,2% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 6 mois
Coûts d'entrée	2,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	200,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	5,05 €
Coûts de transaction	0,30% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	14,46 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,08% La commission de surperformance représentera 20% de la différence entre la performance du Fonds et celle de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	4,11 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 6 mois en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés de taux. Les parts de ce fonds sont des supports de placement à court terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

REPORTING MARS

SIENNA COURT TERME RM-C

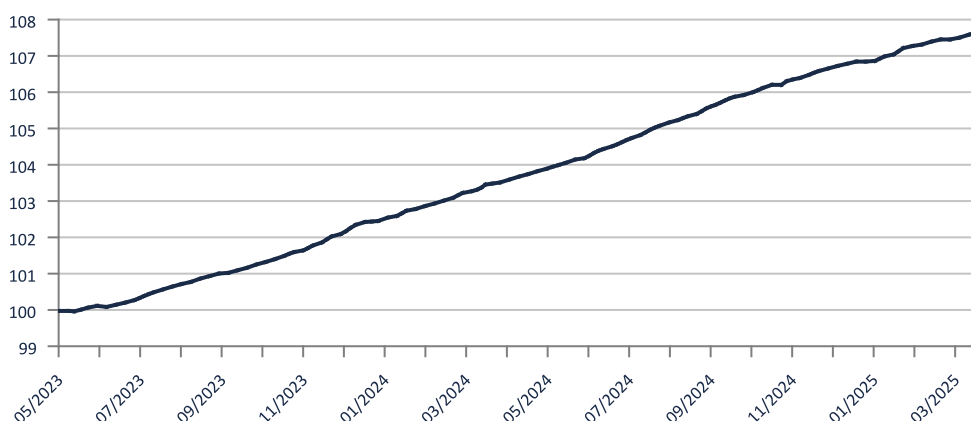
Reporting au 31/03/2025

Actif net du portefeuille : 522,22 M€
Valeur liquidative de la part : 107,690 €

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Ce fonds se veut un placement complémentaire au fonds monétaire grâce à sa diversification sur un large univers d'investissement obligataire court terme. Son objectif de gestion est de diversifier sa performance en investissant une partie des actifs sur des obligations de court terme 1-3 ans potentiellement plus rémunératrices que le marché monétaire. Il s'adresse à l'épargnant ayant un objectif d'investissement à court terme.

ÉVOLUTION DE LA VL (BASE 100)



PERFORMANCES DU FONDS

Performances cumulées (en %)

	1 mois	2025	1 an
Portefeuille	0,20	0,76	4,07
Indice de référence	0,20	0,68	3,60

Performances annualisées (en %)

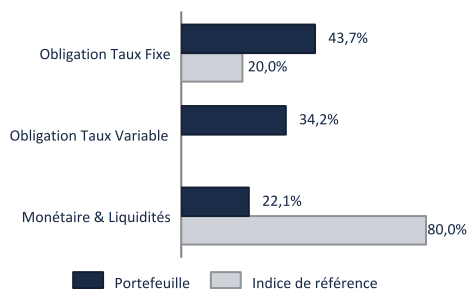
	1 an
Portefeuille	4,07
Indice de référence	3,60

Performances annuelles (en %)

	2024
Portefeuille	4,32
Indice de référence	3,74

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE



LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC

Valeurs	Poids
CCBGBB FRN 09/27 EMTN	2,08%
REGCEN FRN 01/29 EMTN	1,93%
BRFDFR FRN 01/29 EMTN	1,93%
ALPAZU FRN 01/30 EMTN	1,93%
SLOSPO FRN 05/27 EMTN	1,55%

CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 15/05/2023

Durée de placement : > 6 mois

Indicateur de risque (SRI) ⁽¹⁾ :



Forme juridique : FCP

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Article SFDR ⁽²⁾ : 8

Code ISIN : FR001400F3S4

Devise : Euro

Indice de référence :

(Coupons nets réinvestis)
20% Bloomberg Euro-Aggregate: Treasury -- 1-3 Year
80% ECB Euro Short-term Rate Capitalisé

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 0,35%

Coûts de transaction : 0,41%

Affectation des résultats : Capitalisation

Principaux risques :

Risque de perte en capital
Risque de taux
Risque de crédit
Risque de durabilité
Risque de contrepartie

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

INDICATEURS DE RISQUE

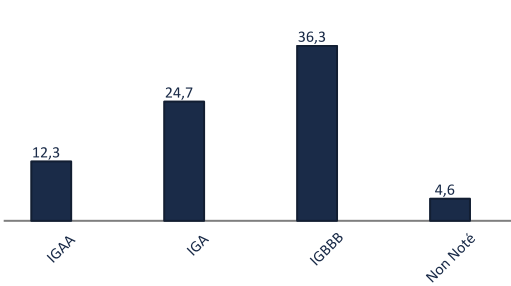
Volatilité annualisée	1 an
Portefeuille (en %)	0,25
Indice de référence (en %)	0,27

SENSIBILITÉ

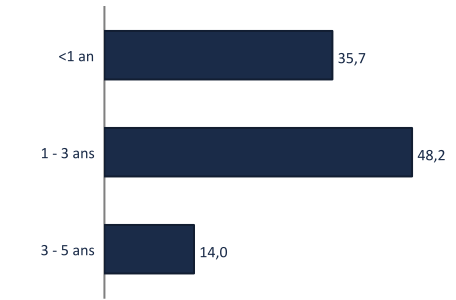
	Date du rapport	Mois précédent	31/12/2024
Portefeuille	0,54	0,56	0,43
Indice de référence	0,38	0,38	0,37

ANALYSE DU PORTEFEUILLE - TAUX

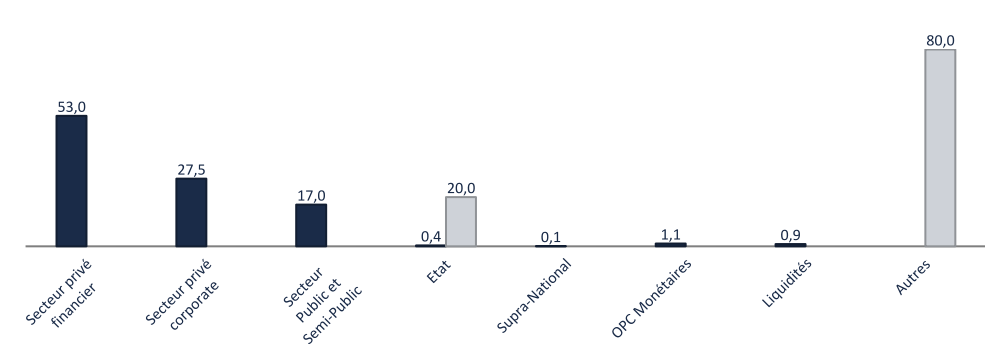
Répartition par notation long terme (en % d'actif)



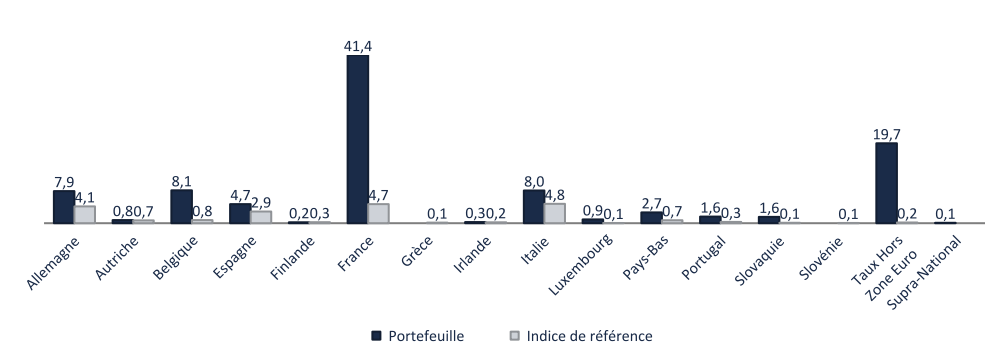
Répartition par tranche de maturité (en % d'actif)



Répartition par type d'émetteur (en % d'actif)



Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)



Economie et Marchés

Le début du mois de mars a été marqué par la mise en application effective de droits de douane par les États-Unis. Cette décision a instauré une incertitude durable, affectant la confiance des consommateurs. La Fed a opté pour le statu quo en maintenant ses taux inchangés, bien que ses prévisions de croissance aient été revues à la baisse et celles d'inflation à la hausse. Cet environnement a entraîné un recul des actifs américains, notamment le dollar (-3,2 %), le S&P 500 (-5,8 %). Ces sorties de capitaux ont profité à la Chine, qui intensifie sa course à l'intelligence artificielle, et à l'Europe, qui a annoncé un vaste plan de relance. L'Europe, sous l'impulsion d'un programme budgétaire ambitieux, a mieux résisté. L'Allemagne a adopté un plan d'investissement de 500 milliards d'euros pour les infrastructures et une réforme du frein à l'endettement. La Commission européenne a également annoncé un plan de 800 milliards d'euros pour la défense. Ces mesures ont favorisé la hausse de l'euro (+4,3 % face au dollar) et une remontée des taux souverains allemands (+34 pb). Les marchés boursiers européens ont affiché une meilleure performance que les marchés américains, notamment le secteur de la défense (+7,6 %). En Chine, la bourse a progressé légèrement, portée par les avancées en intelligence artificielle. Toutefois, les investisseurs restent prudents dans l'attente de mesures gouvernementales.

Le mot du gérant

Alors que les dernières annonces côté européen (Plans d'investissements massifs dans le domaine de la défense et des infrastructures) ont été dans un 1er temps haussières sur les taux, le marché au final se sera focalisé sur les conséquences potentiellement négatives des positions erratiques et de plus en plus agressives de la maison blanche. Le taux de swap 1 an a baissé de 2,13% à 2.01%. Nous pensons que la BCE baissera ses taux de 0.25% le 17/04 et potentiellement encore une fois courant l'été ce qui amènera l'ESTER sur un niveau proche de 1,90. Le rendement de l'indice est passé de 2,56% à 2,35%. Celui du portefeuille de 2.81% à 2,75%. Le marché du crédit s'est quant à lui dégradé avec un ITRAX qui est passé de 53 à 63. La sensibilité est pilotée autour de 0,50 par l'achat de titres à 1 an. Nous privilégions toujours les titres de la catégories BBB+/A pour ne pas dégrader la qualité moyenne du portefeuille.

ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

Note risque ESG

	Portefeuille	Univers de départ
Note risque ESG moyenne pondérée	17,16	18,56
Taux de couverture (en % de l'actif)	76,16%	98,58%

Note risque ESG du portefeuille : Évaluation des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des émetteurs (0 absence de risques et 100 risque maximal). La note risque ESG des émetteurs est pondérée par le poids de l'actif de l'émetteur dans le portefeuille.

Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

SIENNA COURT TERME RM-C

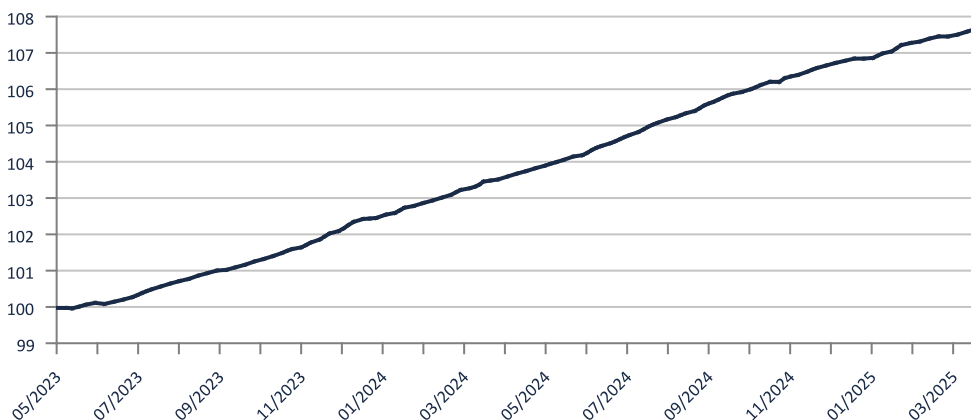
Reporting au 31/03/2025

Actif net du portefeuille : 522,22 M€
Valeur liquidative de la part : 107,690 €

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Ce fonds se veut un placement complémentaire au fonds monétaire grâce à sa diversification sur un large univers d'investissement obligataire court terme. Son objectif de gestion est de diversifier sa performance en investissant une partie des actifs sur des obligations de court terme 1-3 ans potentiellement plus rémunératrices que le marché monétaire. Il s'adresse à l'épargnant ayant un objectif d'investissement à court terme.

ÉVOLUTION DE LA VL (BASE 100)



PERFORMANCES DU FONDS

Performances cumulées (en %)

	1 mois	2025	1 an
Portefeuille	0,20	0,76	4,07
Indice de référence	0,20	0,68	3,60

Performances annualisées (en %)

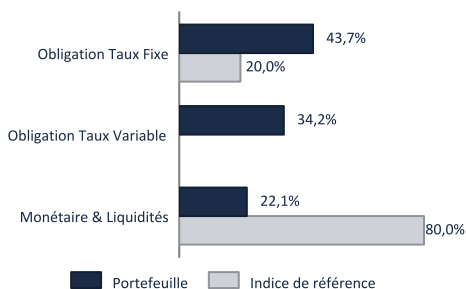
	1 an
Portefeuille	4,07
Indice de référence	3,60

Performances annuelles (en %)

	2024
Portefeuille	4,32
Indice de référence	3,74

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE



LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC

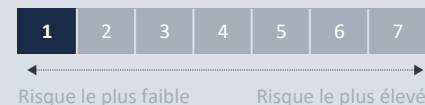
Valeurs	Poids
CCBGBB FRN 09/27 EMTN	2,08%
REGCEN FRN 01/29 EMTN	1,93%
BRFDFR FRN 01/29 EMTN	1,93%
ALPAZU FRN 01/30 EMTN	1,93%
SLOSPO FRN 05/27 EMTN	1,55%

CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 15/05/2023

Durée de placement : > 6 mois

Indicateur de risque (SRI) ⁽¹⁾ :



Forme juridique : FCP

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Article SFDR ⁽²⁾ : 8

Code ISIN : FR001400F3S4

Devise : Euro

Indice de référence :

(Coupons nets réinvestis)
20% Bloomberg Euro-Aggregate: Treasury -- 1-3 Year
80% ECB Euro Short-term Rate Capitalisé

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 0,35%

Coûts de transaction : 0,41%

Affectation des résultats : Capitalisation

Principaux risques :

Risque de perte en capital
Risque de taux
Risque de crédit
Risque de durabilité
Risque de contrepartie

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

INDICATEURS DE RISQUE

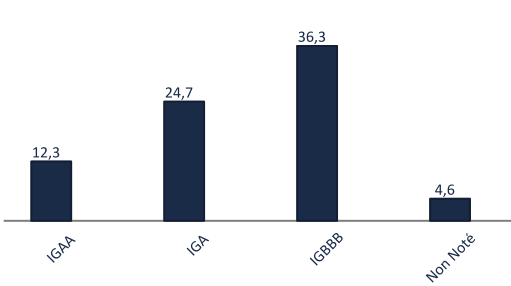
	1 an
Volatilité annualisée	
Portefeuille (en %)	0,25
Indice de référence (en %)	0,27

SENSIBILITÉ

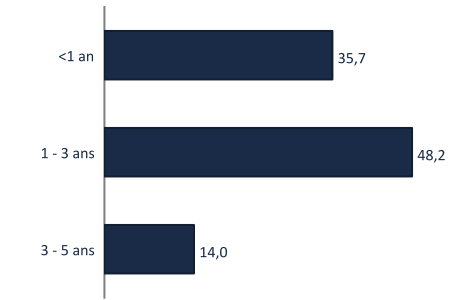
	Date du rapport	Mois précédent	31/12/2024
Portefeuille	0,54	0,56	0,43
Indice de référence	0,38	0,38	0,37

ANALYSE DU PORTEFEUILLE - TAUX

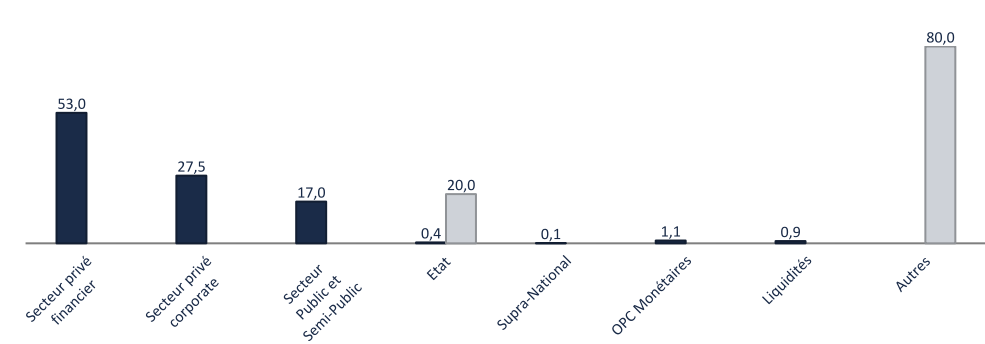
Répartition par notation long terme (en % d'actif)



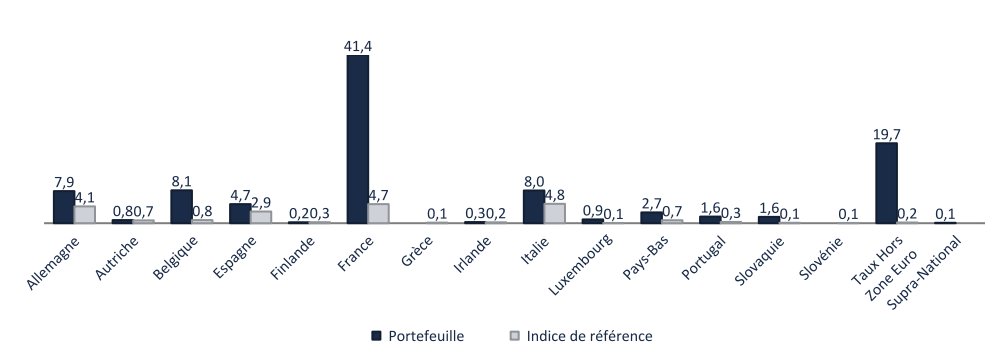
Répartition par tranche de maturité (en % d'actif)



Répartition par type d'émetteur (en % d'actif)



Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)



Economie et Marchés

Le début du mois de mars a été marqué par la mise en application effective de droits de douane par les États-Unis. Cette décision a instauré une incertitude durable, affectant la confiance des consommateurs. La Fed a opté pour le statu quo en maintenant ses taux inchangés, bien que ses prévisions de croissance aient été revues à la baisse et celles d'inflation à la hausse. Cet environnement a entraîné un recul des actifs américains, notamment le dollar (-3,2 %), le S&P 500 (-5,8 %). Ces sorties de capitaux ont profité à la Chine, qui intensifie sa course à l'intelligence artificielle, et à l'Europe, qui a annoncé un vaste plan de relance. L'Europe, sous l'impulsion d'un programme budgétaire ambitieux, a mieux résisté. L'Allemagne a adopté un plan d'investissement de 500 milliards d'euros pour les infrastructures et une réforme du frein à l'endettement. La Commission européenne a également annoncé un plan de 800 milliards d'euros pour la défense. Ces mesures ont favorisé la hausse de l'euro (+4,3 % face au dollar) et une remontée des taux souverains allemands (+34 pb). Les marchés boursiers européens ont affiché une meilleure performance que les marchés américains, notamment le secteur de la défense (+7,6 %). En Chine, la bourse a progressé légèrement, portée par les avancées en intelligence artificielle. Toutefois, les investisseurs restent prudents dans l'attente de mesures gouvernementales.

Le mot du gérant

Alors que les dernières annonces côté européen (Plans d'investissements massifs dans le domaine de la défense et des infrastructures) ont été dans un 1er temps haussières sur les taux, le marché au final se sera focalisé sur les conséquences potentiellement négatives des positions erratiques et de plus en plus agressives de la maison blanche. Le taux de swap 1 an a baissé de 2,13% à 2.01%. Nous pensons que la BCE baissera ses taux de 0.25% le 17/04 et potentiellement encore une fois courant l'été ce qui amènera l'ESTER sur un niveau proche de 1,90. Le rendement de l'indice est passé de 2,56% à 2,35%. Celui du portefeuille de 2.81% à 2,75%. Le marché du crédit s'est quant à lui dégradé avec un ITRAX qui est passé de 53 à 63. La sensibilité est pilotée autour de 0,50 par l'achat de titres à 1 an. Nous privilégions toujours les titres de la catégories BBB+/A pour ne pas dégrader la qualité moyenne du portefeuille.

ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

Note risque ESG

	Portefeuille	Univers de départ
Note risque ESG moyenne pondérée	17,16	18,56
Taux de couverture (en % de l'actif)	76,16%	98,58%

Note risque ESG du portefeuille : Évaluation des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des émetteurs (0 absence de risques et 100 risque maximal). La note risque ESG des émetteurs est pondérée par le poids de l'actif de l'émetteur dans le portefeuille.

Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

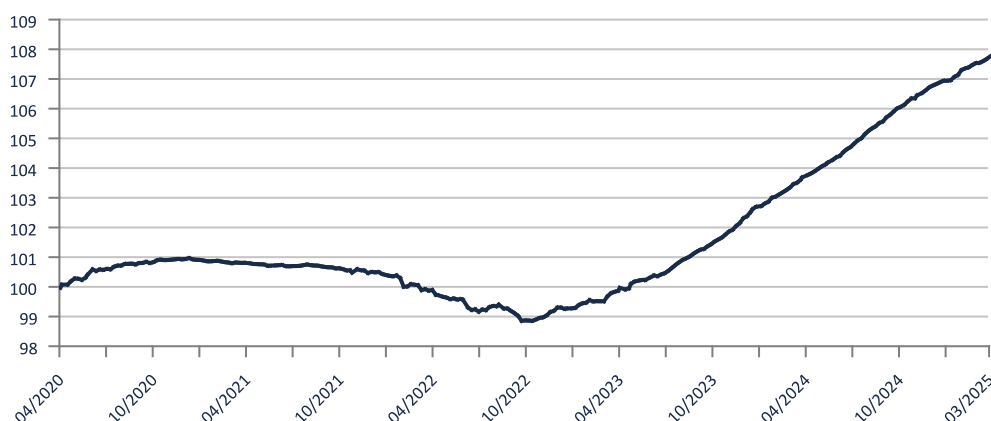
SIENNA COURT TERME I-C

Reporting au 31/03/2025

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Ce fonds se veut un placement complémentaire au fonds monétaire grâce à sa diversification sur un large univers d'investissement obligataire court terme. Son objectif de gestion est de diversifier sa performance en investissant une partie des actifs sur des obligations de court terme 1-3 ans potentiellement plus rémunératrices que le marché monétaire. Il s'adresse à l'épargnant ayant un objectif d'investissement à court terme.

ÉVOLUTION DE LA VL (BASE 100)



PERFORMANCES DU FONDS

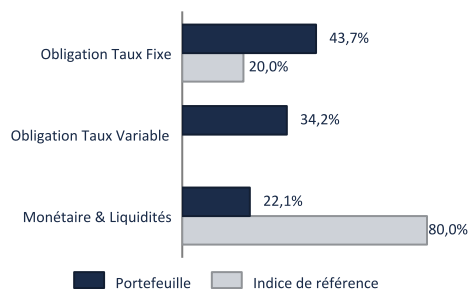
Performances cumulées (en %)	1 mois	2025	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Portefeuille	0,21	0,76	3,93	7,88	7,75	5,47
Indice de référence	0,20	0,68	3,60	6,63	5,45	3,56

Performances annualisées (en %)	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Portefeuille	3,93	2,56	1,50	0,53
Indice de référence	3,60	2,16	1,07	0,35

Performances annuelles (en %)	2024	2023	2022	2021	2020
Portefeuille	4,14	3,43	-1,13	-0,49	-0,29
Indice de référence	3,74	3,19	-1,48	-0,55	-0,32

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE



LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC

Valeurs	Poids
CCBGBB FRN 09/27 EMTN	2,08%
REGCEN FRN 01/29 EMTN	1,93%
BRFDFR FRN 01/29 EMTN	1,93%
ALPAZU FRN 01/30 EMTN	1,93%
SLOSPO FRN 05/27 EMTN	1,55%

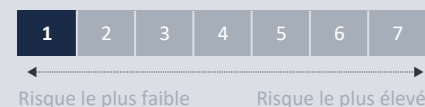
Actif net du portefeuille : 522,22 M€
Valeur liquidative de la part : 548,248 €

CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 11/03/2011

Durée de placement : > 6 mois

Indicateur de risque (SRI) ⁽¹⁾ :



Forme juridique : FCP

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Article SFDR ⁽²⁾ : 8

Code ISIN : FR0010970095

Devise : Euro

Indice de référence :

(Coupons nets réinvestis)
20% Bloomberg Euro-Aggregate: Treasury -- 1-3 Year
80% ECB Euro Short-term Rate Capitalisé

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 0,10%

Coûts de transaction : 0,30%

Affectation des résultats : Capitalisation

Principaux risques :

Risque de perte en capital
Risque de taux
Risque de crédit
Risque de durabilité
Risque de contrepartie

⁽¹⁾ L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

⁽²⁾ SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

INDICATEURS DE RISQUE

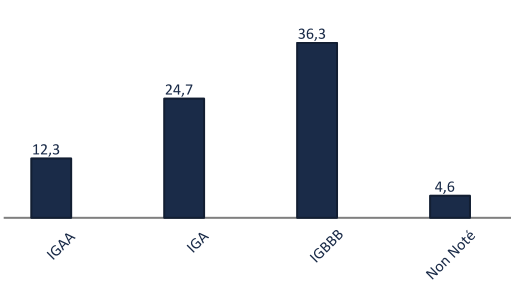
	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité annualisée			
Portefeuille (en %)	0,23	0,34	0,35
Indice de référence (en %)	0,27	0,53	0,44

SENSIBILITÉ

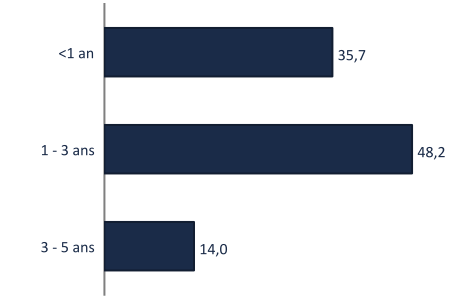
	Date du rapport	Mois précédent	31/12/2024
Portefeuille	0,54	0,56	0,43
Indice de référence	0,38	0,38	0,37

ANALYSE DU PORTEFEUILLE - TAUX

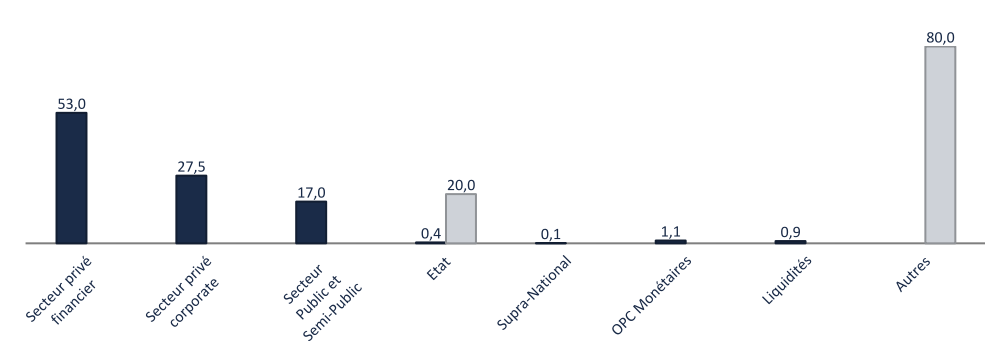
Répartition par notation long terme (en % d'actif)



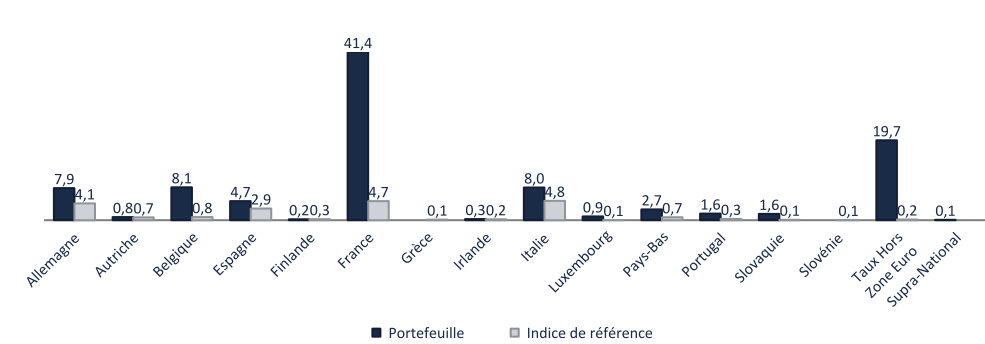
Répartition par tranche de maturité (en % d'actif)



Répartition par type d'émetteur (en % d'actif)



Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)



Economie et Marchés

Le début du mois de mars a été marqué par la mise en application effective de droits de douane par les États-Unis. Cette décision a instauré une incertitude durable, affectant la confiance des consommateurs. La Fed a opté pour le statu quo en maintenant ses taux inchangés, bien que ses prévisions de croissance aient été revues à la baisse et celles d'inflation à la hausse. Cet environnement a entraîné un recul des actifs américains, notamment le dollar (-3,2 %), le S&P 500 (-5,8 %). Ces sorties de capitaux ont profité à la Chine, qui intensifie sa course à l'intelligence artificielle, et à l'Europe, qui a annoncé un vaste plan de relance. L'Europe, sous l'impulsion d'un programme budgétaire ambitieux, a mieux résisté. L'Allemagne a adopté un plan d'investissement de 500 milliards d'euros pour les infrastructures et une réforme du frein à l'endettement. La Commission européenne a également annoncé un plan de 800 milliards d'euros pour la défense. Ces mesures ont favorisé la hausse de l'euro (+4,3 % face au dollar) et une remontée des taux souverains allemands (+34 pb). Les marchés boursiers européens ont affiché une meilleure performance que les marchés américains, notamment le secteur de la défense (+7,6 %). En Chine, la bourse a progressé légèrement, portée par les avancées en intelligence artificielle. Toutefois, les investisseurs restent prudents dans l'attente de mesures gouvernementales.

Le mot du gérant

Alors que les dernières annonces côté européen (Plans d'investissements massifs dans le domaine de la défense et des infrastructures) ont été dans un 1er temps haussières sur les taux, le marché au final se sera focalisé sur les conséquences potentiellement négatives des positions erratiques et de plus en plus agressives de la maison blanche. Le taux de swap 1 an a baissé de 2,13% à 2.01%. Nous pensons que la BCE baissera ses taux de 0.25% le 17/04 et potentiellement encore une fois courant l'été ce qui amènera l'ESTER sur un niveau proche de 1,90. Le rendement de l'indice est passé de 2,56% à 2,35%. Celui du portefeuille de 2.81% à 2,75%. Le marché du crédit s'est quant à lui dégradé avec un ITRAX qui est passé de 53 à 63. La sensibilité est pilotée autour de 0,50 par l'achat de titres à 1 an. Nous privilégions toujours les titres de la catégories BBB+/A pour ne pas dégrader la qualité moyenne du portefeuille.

ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

Note risque ESG

	Portefeuille	Univers de départ
Note risque ESG moyenne pondérée	17,16	18,56
Taux de couverture (en % de l'actif)	76,16%	98,58%

Note risque ESG du portefeuille : Évaluation des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des émetteurs (0 absence de risques et 100 risque maximal). La note risque ESG des émetteurs est pondérée par le poids de l'actif de l'émetteur dans le portefeuille.

Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

ANNEXE SFDR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Dénomination du produit : SIENNA COURT TERME

Identifiant d'entité juridique : 9695009W6HO1SJZH675

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __ % ☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __ % d'investissements durables : ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __ %	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales dans la sélection et le suivi des titres via l'application d'une politique d'exclusion et via la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs.

Les politiques d'exclusion sectorielles et normatives de Sienna Gestion sont de deux ordres :

- Sectorielle : charbon thermique, armes controversées et tabac.
- Normative : les entreprises ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations-Unies, c'est à dire celles impliquées dans des controverses très graves ou graves et fréquentes.

D'autre part, des critères ESG sont intégrés dans la stratégie en privilégiant les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG. Pour cela, Sienna Gestion utilise principalement les notations ESG de Sustainalytics construites pour les émetteurs privés sur une approche par les risques ESG. La méthodologie de notation extra-financière repose sur 3 piliers : Environnement, Social et Gouvernance. Pour chaque pilier, les enjeux ESG évalués sont activés en fonction de l'exposition du secteur de l'émetteur aux risques ESG. Exemples de critères/enjeux ESG :

- Environnement : programme de lutte contre le changement climatique, déchets, eau, etc.
- Social : valorisation du capital humain (formations, recrutement, lutte contre les discriminations), respect des droits de l'Homme (conditions sociales dans la chaîne d'approvisionnement, etc.)
- Gouvernance : indépendance du Conseil d'administration, rémunération des dirigeants, etc.

Pour les émetteurs souverains Sienna Gestion a développé son propre modèle d'analyse ESG propriétaire reposant sur 11 enjeux provenant d'organismes internationaux. Exemples de critères/ enjeux ESG :

- Environnement : indicateur existant de Performance Environnementale Intégrée (EPI), indicateur développé par l'Université de Yale,
- Social : indicateur composite intégrant les inégalités Hommes/Femmes, l'éducation, la santé, le développement humain et les inégalités salariales. Ce scoring provient des données du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD).
- Gouvernance : indicateur existant du Word Justice Project (WJP) of Law Index mesurant la manière dont l'Etat de droit est vécu et perçu dans le monde.

Sur l'univers de départ du fonds, au minimum 20% des émetteurs ayant obtenu les moins bonnes notes ESG sont interdites d'investissement. Une approche best in class est appliquée pour les émetteurs privés et best in universe pour les émetteurs publics.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

• **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via la note risque ESG mentionnée ci-dessus. La note fin d'année pondérée risque ESG du fonds est de 17.16. La note risque ESG fin d'année de l'univers de départ "Bloomberg Euro Agg. Corpo&Fi" est de 18.56. 0 étant la meilleure note et 100 étant la pire. Les politiques d'exclusions décrites ci-dessus ont également été respectées.

• **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Au 29/12/2023, la note moyenne pondérée risque ESG du fonds était de 19.03. La note ESG moyenne de l'univers de départ "Bloomberg Euro Aggregate Corpo&Fi" était de 20.46.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

N/A

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

N/A

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

N/A

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

N/A

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit prend en compte les principales incidences négatives (PAI) via notamment la notation ESG des émetteurs, l'évaluation des controverses et les politiques formalisées (exclusion charbon, armes controversées, stratégie climat, etc). La note ESG (décrite auparavant) couvre, par le biais de 21 enjeux matériels et plus de 200 critères sous-jacents, tous les sujets ESG ciblés par les PAI. Néanmoins, les 21 enjeux ne sont pas activés pour tous les secteurs mais uniquement lorsqu'ils sont jugés matériels.

Plus spécifiquement les PAI suivants sont couverts dans le processus de Sienna Gestion. Certains fonds peuvent renforcer la prise en compte de PAI via leur approche thématique.

Thématique	PAI	Politique/ process
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	✓ Politique charbon ✓ Pilotage du mix énergétique pour un alignement au scénario

		2°C de l'IAE (formalisé dans l'article 29)
	2. Empreinte carbone	✓ Pilotage de l'empreinte carbone avec objectif de réduction
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) ✓ Processus d'identification et de gestion des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) ✓ Processus d'identification et de gestion des controverses
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
Questions sociales et de personnel	10. Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses ✓ Note ESG (pour tous les secteurs)
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondiale des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	✓ Note ESG (pour tous les secteurs)
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	✓ Note ESG (pour tous les secteurs) ✓ Politique de vote avec les critères de vote liés à la mixité au sein du Conseil d'administration
	14. Exposition à des armes controversées	✓ Politique d'exclusion dédiée

Les PAI sont ainsi atténués par l'application stricte des politiques d'exclusions sectorielles et normatives ainsi que par la prise en compte des notes ESG dans le processus de gestion.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Il s'agit du top 15 du fonds sur un inventaire fin d'année du dernier exercice.

Investissement les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
REGCEN FRN 01/29 EMTN	Gouvernement	1,93%	France
BRFDFR FRN 01/29 EMTN	Gouvernement	1,93%	France
ALPAZU FRN 01/30 EMTN	Gouvernement	1,93%	France
SLOSPO FRN 05/27 EMTN	Financières	1,55%	Slovaquie
NMTN 08/04/27 CARFBK EUR V EURIBOR 3 MOI	Financières	1,35%	France
NMTN 16/02/27 PSABFR EUR V EURIBOR 3 MOI	Financières	1,35%	France
CCBGBB FRN 09/27 EMTN	Financières	1,35%	Belgique
NMTN 24/11/26 PSAHLD EUR V EURIBOR 3 MOI	Financières	1,35%	France
NMTN 28/08/26 CMOCEAN EUR V EURIBOR 3 MO	Financières	1,35%	France
NMTN 04/12/26 P_CAC EUR V EURIBOR 3 MOIS	Financières	1,34%	France
UCGIM FRN 11/28 EMTN	Financières	1,29%	Italie
ISPIM 4.5% 10/25 EMTN	Financières	1,19%	Italie
NMTN 22/09/26 P_CAC EUR V ESTR OIS +0.69	Financières	1,17%	France
VW 4.25% 01/26 EMTN	Conso discrétionnaire	1,17%	Allemagne
F 3.25% 09/25 EMTN	Conso discrétionnaire	1,17%	États-Unis



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

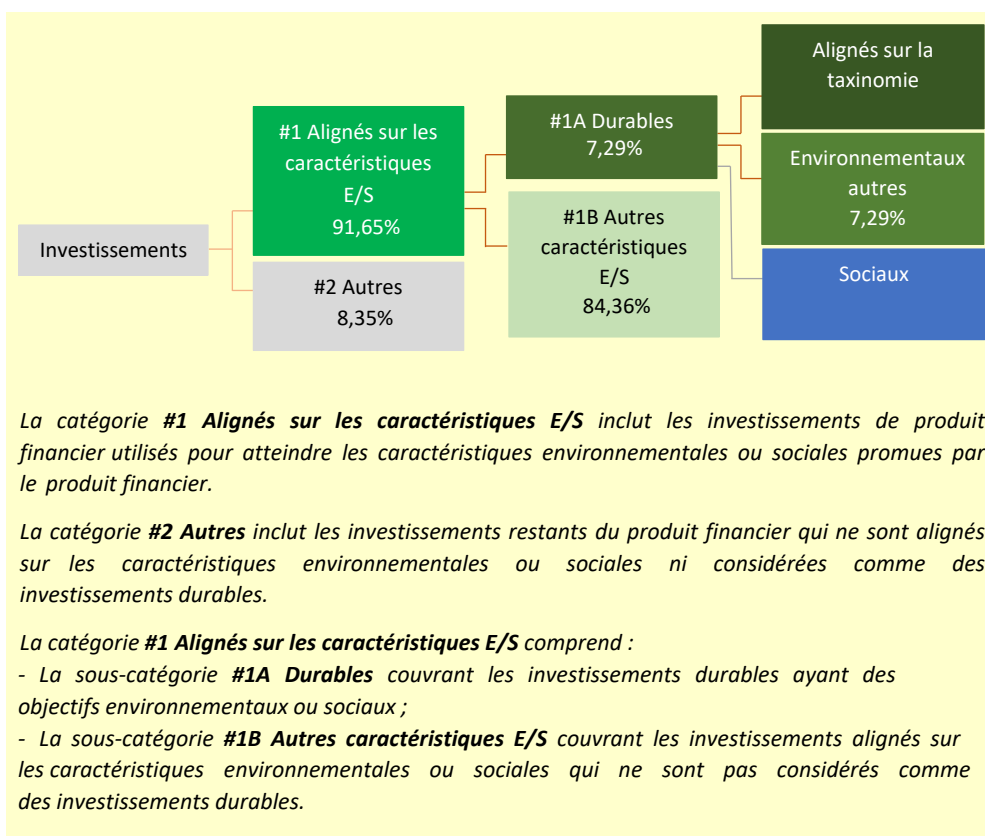
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

• Quelle était l'allocation des actifs ?



- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur BICS	% d'actifs
Financières	55,47%
Gouvernement	10,51%
Services aux collectivités	9,01%
Conso discrétionnaire	4,94%
Industrie	4,86%
Communications	4,77%
Conso de base	4,37%
Santé	1,33%
Immobilier	1,14%
OPC	1,13%
Cash	0,92%
Energie	0,79%
Matériaux	0,77%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit ne réalise pas d'investissement durable avec un objectif environnemental, la mesure de son alignement à la taxinomie de l'UE n'est donc pas applicable.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE⁽¹⁾ ?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

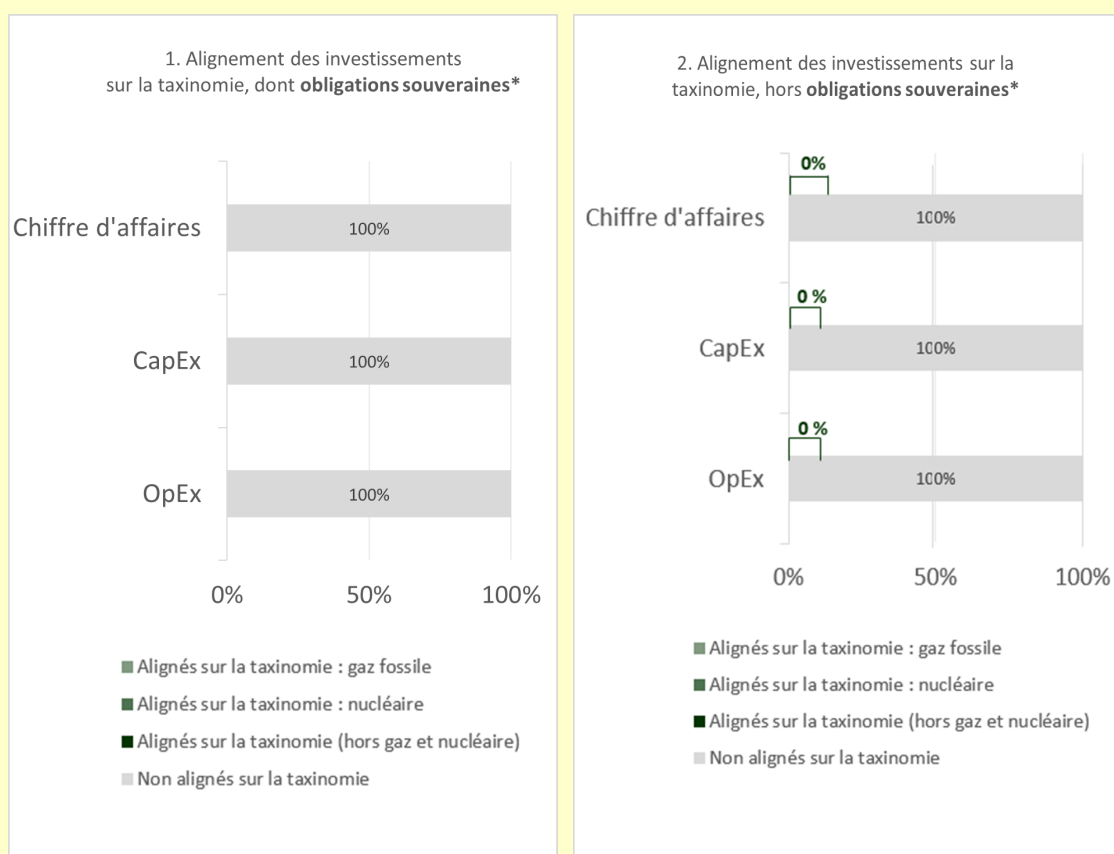
☒ Non

(1) Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie était de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

N/A

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE)



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financiers qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables, à savoir : 0.92% de liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires, 0% de dérivés à titre de couverture et 7.43% de titres n'étant pas couverts par une analyse ESG.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via les notations ESG décrites ci-dessus. La note pondérée ESG du portefeuille permet ainsi de quantifier et de suivre la performance extra-

financière des émetteurs du fonds de façon mensuelle. La note ESG de l'univers de départ du fonds est également calculée. Les notes ESG des émetteurs sont actualisées tous les trimestres. La politique d'exclusion est par ailleurs au cœur de l'approche de Sienna Gestion et vise à exclure de ses investissements potentiels les actifs exposés à des risques de durabilité significatifs ou pouvant avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité.

Un contrôle de la correspondance entre les titres des portefeuilles avec les émetteurs autorisés de l'univers est effectué par Sienna Gestion. La composition des portefeuilles est analysée via une procédure automatique permettant de vérifier le respect de la politique ISR et de l'univers autorisé.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds a pour indice de référence un indice de marché large n'ayant pas été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques de durabilité.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***
N/A
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
N/A
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
N/A
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
N/A

Rapport Article 29
Loi relative à l'énergie
et au climat
Fonds Sienna Court
Terme ISR

Juillet 2025



TABLE DES MATIERES

1.	Stratégie Climat.....	4
1.1	Empreinte carbone	5
1.2	Alignement taxonomie.....	6
1.3	Exposition aux combustibles fossiles.....	7
2.	Stratégie d'alignement aux objectifs de long terme liés à la biodiversité	8
3.	Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques.....	10

PREAMBULE

La rédaction de ce rapport entre dans le cadre de l'article 29 de la loi relative à l'Energie et au Climat du 9 novembre 2019. Son décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 encadre le reporting extra-financier des sociétés de gestion françaises en définissant les informations à publier. Celui-ci impose ainsi d'expliquer la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique et la préservation de la biodiversité.

Ce document liste les informations attendues pour les fonds dépassant 500 M€ d'encours en application de l'article 29 LEC sur l'exercice 2024 :

- 1. La stratégie climat du fonds**
- 2. La stratégie d'alignement du fonds avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.**
- 3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des risques.**

Un rapport complet est disponible sur le site internet couvrant l'ensemble des sections du décret et retrace la mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable de l'expertise Actifs cotés de Sienna IM, appelé dans ce rapport « Sienna Gestion », sur l'année 2024.

Sienna Court Terme ISR est un fonds dédié, destiné aux institutions de retraites complémentaires du groupe Malakoff Humanis. Les éléments de ce document répondent aux exigences extra-financières fixées avec Malakoff Humanis.

1. Stratégie Climat

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'accord de Paris concernant la limitation du changement climatique.

Par ailleurs, la politique climat de Sienna Gestion s'articulait à date autour :

- d'une **feuille de route climat**
- d'une **politique** d'exclusion charbon et pétrole & gaz non conventionnels

La politique d'exclusion¹ prévoit une interdiction d'investissement dans les entreprises :

- développant de nouveaux projets de centrales à charbon,
- dont la part du chiffre d'affaires provenant du charbon est supérieure à 20%,
- dont la part du chiffre d'affaires provenant de l'exploration, de la production, du commerce ou du transport de produits pétroliers et gaziers non conventionnels est supérieure à 20%. Ce seuil sera revu dans le futur avec pour objectif d'atteindre un seuil d'éligibilité ramené à 5% d'ici à 2030.

Plusieurs métriques sont utilisées pour mesurer l'empreinte climat de Sienna Court Terme ISR à fin 2024

:

- **Empreinte carbone (scopes 1, 2 et 3)**
- **Intensité par M€ de chiffre d'affaires (scopes 1, 2 et 3)**

¹ <https://www.sienna-im.com/wp-content/uploads/2024/10/sienna-im-exclusion-policy-fr.pdf>

Pour chaque métrique, les 3 scopes sont couverts. Les 3 scopes sont définis selon le GHG protocol². Les résultats du scope 3 sont présentés à part en raison du manque de cohérence et du risque de double comptage de ces émissions.

Les données utilisées proviennent de Sustainalytics et de Bloomberg pour celles relatives aux scores de température. La donnée reportée par les entreprises est utilisée en priorité. Si celle-ci n’est pas disponible, l’indicateur peut être estimé par le fournisseur de données.

1.1 Empreinte carbone

Le taux de couverture est supérieur à 89% des encours du fonds sur la donnée empreinte carbone et supérieur à 83% pour l’intensité carbone – hors émetteurs souverains, cash, fonds externes etc.

L’empreinte carbone du périmètre est constituée de la somme des émissions carbone des entreprises pondérées par le poids de notre investissement dans la valeur totale de l’entreprise dans le périmètre :

$$Empreinte\ carbone = \sum \frac{Montant\ investi, i}{EVIC, i} \times CO_2ei$$

Avec *Montant investi, i* : Somme totale investie dans l’entreprise i
EVIC, i : Valeur totale de l’entreprise i, y compris la trésorerie
CO₂ei : émissions de CO2 de l’entreprise i

	Empreinte carbone	Empreinte carbone par M€ investi	Intensité carbone par M€ de revenus générés
Scope 1 et 2	13 776 tCO2eq	0,01 tCO2 eq/M€ investi	0,37 tCO2 eq/M€ revenus
Scope 3	292 127 tCO2 eq	0,29 tCO2 eq/M€ investi	4,90 tCO2 eq/M€ revenus
Total scope 1, 2 et 3	305 903 tCO2 eq	0,30 tCO2 eq/M€ investi	5,27 tCO2 eq/M€ revenus
Taux de couverture	89%	89%	83%

La stratégie climat de l’expertise actifs côtés de Sienna IM s’appuie essentiellement sur le cadre reconnu et robuste proposé par l’initiative Science Based Targets (SBTi) offrant une approche structurée pour définir des objectifs de réduction d’émissions alignés sur les dernières recherches scientifiques.

A ce titre, Sienna IM s’est officiellement engagé en janvier 2024 auprès de SBTi à définir et se faire valider ses cibles de réductions des émissions court terme. En mars 2025, l’ensemble des cibles de réductions des émissions court terme ont été validées par SBTi.

² Greenhouse Gaz (GHG) Protocol est un protocole international proposant un cadre pour mesurer, comptabiliser et gérer les émissions de gaz à effet de serre. <https://ghgprotocol.org/>

Ainsi, notre stratégie climat s'inscrit dans cet effort global pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius, conformément à l'Accord de Paris, signifiant la nécessité de réduire nos émissions de gaz à effet de serre à la fois sur nos propres opérations et nos investissements de manière significative et rapide.

1.2 Alignement taxonomie

La taxonomie³ désigne un standard européen dressant une liste d'activités « vertes » et de critères adaptés pour calculer leur niveau de durabilité du point de vue environnemental. Cette réglementation permet d'introduire un langage commun afin de comparer une activité « durable » entre chaque pays européen.

Pour qu'une activité soit alignée à la taxonomie, il existe 4 points de contrôles successifs :

- L'activité contribue à un des 6 objectifs environnementaux définis
- L'activité ne cause pas de dommages collatéraux aux 5 autres objectifs (DNSH⁴)
- L'activité est conforme aux garanties minimales sociales
- L'activité respecte des critères techniques définis

Les 6 objectifs environnementaux sont les suivants :

- L'atténuation du changement climatique
- L'adaptation au changement climatique
- L'économie circulaire
- La prévention et la réduction de la pollution
- L'utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines
- La prévention et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

90 activités économiques, dites « éligibles », représentant 93% des émissions de gaz à effet de serre de l'UE, sont analysés via ces objectifs afin de déterminer selon quelles conditions et quels critères techniques ces activités peuvent-être considérées comme alignées à la taxonomie. Certains secteurs ne sont pas traités dans la liste, considérant qu'ils ne sont pas éligibles à la taxonomie.

Il s'agit de distinguer les notions suivantes :

- *L'éligibilité à la taxonomie* : désigne les activités qui sont analysées via les 6 objectifs environnementaux. Cela ne signifie pas que ces secteurs sont alignés mais qu'ils pourraient l'être sous certaines conditions de contribution substantielle à ces objectifs environnementaux. Le résultat d'éligibilité est exprimé en pourcentage représentant la part du chiffre d'affaires des activités de l'entreprise appartenant aux secteurs définis par la taxonomie.
- *L'alignement à la taxonomie* : désigne la part du chiffre d'affaires d'une entreprise contribuant de manière substantielle aux objectifs de la taxonomie et démontrant l'absence de préjudice significatif sur les autres objectifs et le respect des garanties minimales. Les données d'alignement sont directement calculées et publiées par les émetteurs eux-mêmes.

³ Règlement (UE) 2020/852

⁴ Do Not Significantly Harm

Le tableau ci-dessous présente les données d’alignement éligibles et alignées reportées sur l’inventaire au 31/12/2024 de Sienna Court Terme ISR, sur la partie entreprises – hors cash, investissements dans les fonds externes et souverains. L’alignement représenté ici couvre uniquement l’objectif n°1 de la taxonomie « l’atténuation du changement climatique » et l’objectif n°2 « adaptation au changement climatique », seuls objectifs disponibles en 2024 par le fournisseur de données utilisé Sustainalytics.

	Part d’éligibilité		
	% chiffre d’affaires	% CapEx	% OpEx
Objectifs 1 + 2 : atténuation et adaptation au changement climatique	15,06%	18,96%	14,55%
Taux de couverture ⁵	25,08%	25,08%	24,22%

Il s’agit d’interpréter ici que 25% des entreprises investies par Sienna Gestion Cotée reportent une donnée d’éligibilité taxonomie. Finalement, 15,06% des activités investies sont actuellement éligible à la taxonomie en chiffre d’affaires.

	Part d’alignement		
	% chiffre d’affaires	% CapEx	% OpEx
Objectif 1 : Atténuation du changement climatique	4,20%	8,29%	6,62%
Objectif 2 : Adaptation au changement climatique	0,00%	0,00%	0,00%
Objectif non précisé	0,00%	0,48%	0,00%
Total alignement	4,29%	8,87%	6,76%
Taux de couverture	25,08%	25,08%	24,22%

Finalement, 4,20% des activités investies par Sienna Gestion Cotée sont alignées à la taxonomie en chiffre d’affaires. L’alignement en CapEx et Opex sont légèrement supérieurs, avec respectivement 8,29% et 6,62% des activités investies par Sienna Gestion Cotée alignées aux 2 premiers objectifs de la taxonomie.

Les calculs présentés sont établis sur la base d’informations collectées par Sustainalytics. La part d’alignement est pondérée par le poids de l’émetteur dans l’actif total de Sienna Court Terme ISR. Certains émetteurs ne sont pas éligibles au calcul de l’alignement taxonomie tels que les souverains.

1.3 Exposition aux combustible fossiles

⁵ Le taux de couverture représente ici la part d’entreprises investies par Sienna Actifs cotés en encours, reportant une donnée d’éligibilité ou d’alignement taxonomie.

Pour estimer l'exposition de l'entité à des combustibles fossiles, le PAI n°4 « Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles » est utilisé. Les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles désignent les entreprises tirant des revenus de prospection, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, l'entreposage et le commerce, de combustibles fossiles au sens de l'article 2, point 62, du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil.

Sienna Court Terme ISR détenait au 31/12/2024 des actions d'une entreprise exposée aux combustibles fossiles, soit 0,06% du fonds. Pour établir l'exposition de l'entité à des combustibles fossiles, le PAI 4 « Exposition de l'entreprise aux combustibles fossiles » a été utilisé sur la base d'information de Sustainalytics.

Taux de couverture : 90,51% du fonds disposent de cette information, sur la partie entreprise – hors cash, investissements dans les fonds externes et souverains.

2. Stratégie d'alignement aux objectifs de long terme liés à la biodiversité

Sienna IM a remis à jour sa politique biodiversité destinée à couvrir toutes les classes d'actifs et expertises du groupe – dont Sienna Gestion. Celle-ci développe les convictions du groupe et reconnaît l'importance de la biodiversité pour la stabilité économique et environnementale à long terme. Cette politique biodiversité témoigne de l'engagement du groupe en faveur de la protection de la biodiversité et de son intégration dans nos activités et nos décisions d'investissement. Celle-ci s'articule via 4 piliers :

- L'intégration de la biodiversité dans nos processus
- L'Engagement
- Le suivi de l'impact sur la biodiversité
- Le suivi des dépendances à la biodiversité

L'Accord Kunming-Montréal pour la biodiversité, au travers de sa cible 15, attend notamment des institutions financières une mesure et une transparence sur leurs impacts sur la biodiversité. Sienna Gestion calcule annuellement son empreinte biodiversité en s'appuyant sur un indicateur fourni par Iceberg DataLab⁶ (IDL) : l'empreinte biodiversité des entreprises, appelé CBF (Corporate Biodiversity Footprint).

Le CBF mesure les impacts sur la biodiversité à partir des 5 grandes pressions générées par les activités économiques des entreprises investies, tout au long de leur chaîne de valeur (3 scopes).

Plus concrètement, le CBF est calculé en plusieurs étapes :

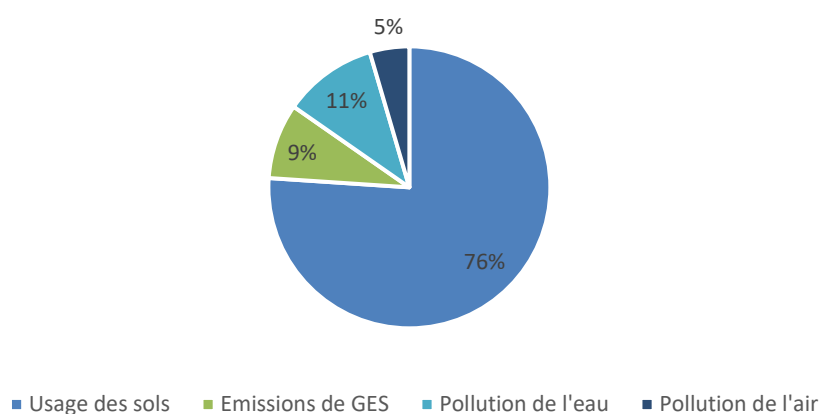
⁶ <https://www.icebergdatalab.com/>

1. Il s'agit d'analyser les matières premières, les produits et services utilisés par l'entreprise sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Ces estimations s'appuient sur les principaux indicateurs d'activité des entreprises.
2. Il faut ensuite identifier et calculer les pressions entraînées par ces activités. Chaque pression produit un impact quantifiable sur la biodiversité et s'exprime différemment, cela peut être des km² occupés ou transformés, des émissions de GES, etc.
3. Il est nécessaire de traduire ces différentes pressions en une seule unité d'impact sur la biodiversité. **La métrique unique utilisée est l'abondance moyenne des espèces (AMS) qui s'exprime en MSA/km². Elle mesure l'état de conservation d'un écosystème par rapport à son état d'origine, non perturbé par les activités humaines et pressions humaines.**
4. Enfin ces différents impacts sont agrégés en un seul impact absolu global pour l'entreprise. **Le CBF exprime ainsi le volume de perte de biodiversité en surface équivalente artificialisée en km² sur l'année.** Il s'agit d'une mesure d'impact négatif. Par exemple une CBF de -1km² d'AMS pour une entreprise désigne une surface de 1km² complètement artificialisée (1km² de forêt vierge perdue) en raison des pressions exercées par l'activité de l'entreprise.

L'empreinte absolue du fonds Sienna Court Terme ISR s'élève à -652 882 MSA/KM2. Plus concrètement cela signifie que les investissements du fonds participent à investir dans des entreprises qui artificialisent une zone de plus de 650 milles km2.

La répartition des pressions exercées, responsable de cette empreinte biodiversité, est la suivante :

Répartition de l'empreinte sur la biodiversité par type de pression



La pression contribuant le plus à l'empreinte de Sienna Court Terme ISR sur la biodiversité est l'usage des sols expliquant 76% de son empreinte globale.

L'intensité CBF en EVIC est la suivante : - 0,02 km².MSA/M€. **Cela signifie que pour 1M€ investi, le fonds a contribué à une perte moyenne de 0,2 km² de surface vierge.**

Le taux de couverture du CBF est de 73% du périmètre éligible. Les titres non éligibles sont les fonds sous-jacents externes, les souverains et autres émetteurs publics, les liquidités etc.

L'indicateur utilisé pour le calcul de l'empreinte biodiversité connaît plusieurs limites, détaillées dans le rapport LEC29 de l'entité disponible sur notre site internet.

Au-delà de l'empreinte présentée, l'enjeu de la biodiversité est actuellement pris en compte dans les décisions d'investissement à travers plusieurs éléments de la politique ISR de Sienna Gestion :

- **La note ESG des émetteurs compte parmi les enjeux considérés la biodiversité.** L'enjeu est pris en compte pour les entreprises des secteurs les plus exposées à ce risque.
- L'indicateur **PAI n°7 « Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité »** permettant d'identifier les entreprises ayant des établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité et si leurs activités ont une incidence négative sur ces zones.
- **Les controverses** pouvant être en lien avec la biodiversité, quel que soit le niveau de gravité.

3. Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques

Le fonds Sienna Court Terme ISR entre dans le dispositif global de gestion de prise en compte des risques associés aux enjeux ESG de Sienna Gestion, décrit en section 1.8 du rapport LEC29 global disponible en ligne.

Sienna Gestion est convaincu qu'il existe une forte corrélation négative entre les risques extra-financiers et la valeur financière ou économique d'un émetteur. De ce fait, la société de gestion place au cœur de sa stratégie d'investissement responsable la réduction des risques extra-financiers.

Au-delà des équipes de gestion, Sienna Gestion dispose d'une équipe dédiée à la conformité, au contrôle interne et aux risques, indépendante des unités opérationnelles. Son directeur est membre du Directoire. Cette équipe mène régulièrement des diligences afin de vérifier la fiabilité du processus ISR et le respect des contraintes d'investissement applicables aux fonds ISR dont celles relatives aux controverses ESG. Cette équipe a également la charge de valider l'ensemble des documents structurants formalisés au sein de Sienna Gestion sur l'approche ISR (politique ISR, procédures, rapports...).

Sienna Gestion a intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement à travers un cadre structuré autour des éléments suivants :

- Politique d'exclusion propre à Malakoff Humanis
- Analyse ESG

- Engagement Actionnarial

La politique d'intégration des risques de durabilité de Sienna Gestion, en réponse à l'article 3⁷ SFDR, décrit en détail cette approche.

Le changement climatique et l'érosion de la biodiversité ont un impact majeur sur les émetteurs et sur la société en général. L'exposition des émetteurs à ce risque et leur stratégie pour le réduire font partie intégrante de l'analyse globale réalisée. Les risques climatiques sont classés de la façon suivante :

- Les risques physiques : correspondant aux pertes directes associées aux dommages causés par les aléas climatiques sur les acteurs économiques (températures extrêmes, inondations, feux de forêts, etc). Les risques physiques ne sont à ce jour pas précisément quantifiés chez Sienna Gestion.
- Les risques de transition : couvrant les conséquences économiques entraînées par la mise en place d'un modèle économique bas-carbone (risques réglementaires et juridiques, risques de marché et risques de réputation).

Face aux risques de transition, la mesure de l'empreinte carbone des investissements constitue une première étape pour le fonds Sienna Court Terme ISR, présentée en partie 1 de ce document. Cette mesure ne représente qu'une vision statique à fin 2024, soit une performance passée. Pour prendre en compte une vision dynamique de la contribution des émetteurs à la transition climatique, la mesure de l'alignement des investissements sur une trajectoire bas carbone, prévue en 2025, pourra constituer une approche plus appropriée.

Le processus de gestion des risques ESG sera revu au moins une fois par an et systématiquement dans le cadre de la publication annuelle de ce rapport article 29.

⁷ Politique articles 3 & 4 SFDR de Sienna Gestion

SIENNA GESTION

Membre du groupe Sienna Investment Managers | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z
Siège social : 21 boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com